

François CHENU, titulaire d'un master en histoire médiévale (USMB)
et Académie de la Val d'Isère

La principauté épiscopale de Tarentaise (996-1769) :

(1) - la période 996-1246, entre coopération et concurrence avec les comtes humbertiens



(ADS SA-176, n°1 ; le *Comitatus Tarentasiensis*, concédé en 996
par le roi Rodolphe III de Bourgogne à l'archevêque Amizon)

Introduction

Dans l'historiographie savoyarde, la Tarentaise représente une grande inconnue, malgré un fond riche mais qui reste peu étudié. Pourtant, on revient progressivement à une étude plus poussée sur la Tarentaise qui reste une préoccupation majeure dans l'historiographie récente.

Cet article est issu d'un mémoire de Master, rédigé par nos soins sous la direction de Laurent Ripart à l'Université Savoie Mont-Blanc. Par souci de rédaction, une périodisation en quatre périodes a alors été décidée. Ici, nous allons évoquer la première période, qui s'étend de 996, date de la concession du diplôme du *comitatus* par le roi Rodolphe III de Bourgogne (993-1032) à l'archevêque de Tarentaise Amizon, à l'année 1246, qui est l'année de la mort de l'archevêque Herluin de Chignin, qui vit son pouvoir temporel être contesté par des révoltes canoniales importantes et la nomination de son successeur, l'évêque d'Aoste Rodolphe I^{er} Grossi du Châtelard, marquait le début de l'intensification de la vassalisation savoyarde sur l'archevêché de Tarentaise. Si trois siècles sont traités, nous avons ici une historiographie peu conséquente sur le sujet ; la thèse de Jacqueline Roubert, bien que référence dans le monde universitaire par la mine d'informations qu'elle contient, est quelque peu dépassée aujourd'hui¹. À part les travaux de Jacqueline Roubert, la Tarentaise restait hermétique au monde universitaire. Il faut ensuite attendre la thèse d'Isabelle Parron, qui a travaillé sur les cathédrales Saint-Pierre de Moûtiers et Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean de Maurienne, toutes les deux construites aux alentours de l'an mil, mais qui sont de remarquables reflets politiques de leur temps².

Sur la période ici concernée, on peut aussi évoquer les travaux anciens menés par l'Académie de la Val d'Isère, bien que les travaux portant sur les archevêques de Tarentaise représentent, en réalité, une part significativement basse des publications de l'Académie. Dans les thèses plus conséquentes sur l'historiographie savoyarde, Laurent Ripart a bien souligné le problème des sources en Tarentaise, où seulement trois actes sont antérieurs à 1100³, ce qui fait de la Tarentaise une zone que les rois de Bourgogne, par la concession du *comitatus* à l'archevêque, tendent à vouloir contrôler. Ces dernières années, des mémoires soutenus à l'Université Savoie Mont Blanc, sous la direction des professeurs Christian Guilleré, Laurent Ripart, Fabrice Mouthon et Guido Castelnovo, tendent à reconsidérer la place de la Tarentaise dans l'histoire savoyarde.

Si la Tarentaise fait partie de l'espace humbertien naissant, il faut savoir que la Tarentaise est une zone contestée. Les origines du diocèse de Tarentaise sont floues. Selon l'historiographie traditionnelle, l'évêché de Tarentaise aurait été fondé en 424. La *Vita Sancti Jacobi* tend à démontrer que l'évêché de Tarentaise aurait été fondé en 424 par un moine de Lérins, Jacques, proche d'Honorat d'Arles. Or, plusieurs éléments ne vont pas. En effet, dans le récit de la *Vita Sancti Jacobi*, il obtint du roi Gondicaire le roc Puppim ainsi que la communauté des Allues, et les autres fiefs qui composent la seigneurie archiépiscopale, en 428. Or, les Burgondes ne

¹ J. Roubert, « La seigneurie des Archevêques Comtes de Tarentaise, fin X^e- début XVI^e siècle », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, Chambéry, 1961, pp.25-235.

² I. Parron, *La cathédrale Saint-Pierre en Tarentaise et le groupe épiscopal de Maurienne*, Lyon, 2002, DARA, 154 pages (version remaniée de sa thèse de doctorat, rédigée sous la direction de N. Reveyron, 1996).

³ L. Ripart, *Les fondements idéologiques du pouvoir des premiers comtes de Savoie (de la fin du X^e au début du XIII^e siècle)*, Nice, 1999, Université Sophia-Antipolis, thèse sous la direction d'H. Bress, vol. III, 835 pages, p.16.

s'installent en *Sapaudia* qu'à partir de 443. La *Vita* date, en réalité, du XIII^e siècle, et elle a été éditée par les Bollandistes au XVII^e siècle.

La première mention de l'évêché de Tarentaise apparaît dans une bulle du pape Léon I^{er}, rédigée en 451, dans laquelle il place l'évêché dans la province ecclésiastique de Vienne alors qu'elle appartenait à la province ecclésiastique d'Arles.

Au sein du royaume burgonde, l'évêque de Tarentaise est souvent un proche de l'archevêque de Vienne. En 517, l'évêque Sanctius participe au concile d'Épaone et voit, la même année, l'archevêque de Vienne Avit consacrer la nouvelle cathédrale Saint-Pierre⁴.

La proximité des évêques de Tarentaise dans les réseaux de pouvoir royaux burgondes puis francs demeurent inconnus mais nous voyons que certains évêques, comme Possessor, occupèrent des fonctions de diplomates entre le roi franc et l'évêque de Rome. Le cas Possessor est certainement le cas le plus emblématique car il est proche de Charlemagne et de l'évêque de Rome Adrien I^{er}, dont il obtint de sortir de l'orbite viennois à l'issue du concile de Francfort, entre 794 et 795. Dans le testament de Charlemagne, la Tarentaise apparaît comme le 17^e archevêché carolingien. Elle échet à Louis I^{er} le Pieux, apparaissant dans son *Ordinatio Imperii* (816). En 855, après le traité de Prüm, la Tarentaise échet à Charles de Provence, cela fut confirmé en 856 à Orbe. Les archevêques continuèrent donc à posséder, sous les Carolingiens puis sous les Bosonides à partir de 879, une importance dans le royaume de Provence. En effet, la Tarentaise est dans une zone frontière, où les contours sont flous. D'ailleurs, on peut voir que l'archevêque de Tarentaise, en l'occurrence Teutrand, est présent au concile de Mantaille en 879⁵. L'épiscopat de Teutrand est aussi un épiscopat d'opposition et de résistance à l'autorité de l'archevêque de Vienne Adon. Il obtint du Pape Jean VIII de sortir (une seconde fois) de l'autorité viennoise en 880. La plaque tumulaire présente dans la cathédrale de Moûtiers apparaît comme l'illustration du « très droit et pieux archevêque ».

Au X^e siècle, on ne connaît pas l'action des archevêques de Tarentaise et on ne connaît pas leurs relations avec les rois de Bourgogne, qui intègrent au domaine royal la Provence entre 933 et 942. C'est vers 970 que le roi Conrad III se recentra sur la partie lémanique de son royaume, après l'affirmation du *comes* de Provence, Rubaud, qui s'autonomisa du roi de Bourgogne vers 979⁶. Toutefois, on ne connaît pas les archevêques de Tarentaise au X^e siècle. Le premier archevêque à être cité est Amizon, présent au concile de la Paix de Dieu d'Anse, en 994, qui succédait à celui du Puy en 990. À Anse, les principaux princes, évêques et archevêques de la région rhodanienne, principalement des soutiens du roi Rodolphe III, furent convoqués pour reconnaître l'exemption pontificale de Cluny face aux autorités épiscopales et seigneuriales locales⁷, entrant alors dans le mouvement de la Paix de Dieu, qui devint une prérogative

⁴ É.-L. Borrel, *Les monuments anciens de la Tarentaise (Savoie)*, Paris, 1884, éditions Ducher, 338 pages, p.177.

⁵ R. Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933 ?)*, Paris, 1901, éditions Bouillon, 470 pages, p.18.

⁶ F. Mazel, « Les comtes, les grands et l'Église en Provence autour de l'an mil », dans C. Guilleré (dir.), J.-M. Poisson, L. Ripart (dir.) et C. Ducourthial (dir.), *Le royaume de Bourgogne autour de l'an Mil*, Chambéry, 2008, Presses Universitaires du LLSETI, coll. « Sociétés, Religions, Politiques », n°8, 285 pages, pp.175-206.

⁷ D. Barthélemy, *L'an mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale (980-1060)*, Paris, 1999, éditions Fayard, 637 pages, pp.88-91 particulièrement ; D. Méhu, *Paix et communauté autour de l'abbaye de Cluny, X^e-XV^e siècles*, Lyon, 2001, Presses Universitaires de Lyon, coll. « Collection d'histoire et d'archéologie médiévales », n°9, 640 pages, pp.76-79.

clunisienne. Deux ans plus tard, il reçut les prérogatives comtales, qui ne furent pourtant jamais portées dans un acte avant la fin du XIV^e siècle.

Notre sujet s'étendra chronologiquement de 996, date de la concession du *comitatus* par le roi Rodolphe III, à 1246, date de la mort d'Herluin de Chignin et marqueur d'un début de vassalisation de la principauté épiscopale de Tarentaise par les comtes de Savoie.

Si au XI^e siècle les archevêques tendent à s'autonomiser du pouvoir humbertien, les liens entre les deux sont importants, bien que peu nombreux. La concession de 996 établit l'archevêque de Tarentaise comme officier du pouvoir royal et le roi Rodolphe III s'assure ainsi le soutien d'un des prélats de sa marche orientale. Néanmoins, en 1007, les évêques de la zone lémanique prêtèrent hommage au pouvoir impérial.

Au niveau local, les liens avec les Humbertiens sont des liens de coopération et la Tarentaise ne fait pas partie de l'espace comtal direct au début du XI^e siècle. En effet, ils ne possèdent aucune terre en faire-valoir direct en Tarentaise, à part un manse à Villarbènger, qu'ils obtiennent sans doute en alleu, que le marquis Oddon concéda aux chanoines de Tarentaise en 1051. Dans les années 1080-1090, le comte Humbert II intervint en Tarentaise où il captura le château de Melphe à Salins. Pourtant, la présence humbertienne en Tarentaise est assez limitée et le comte n'agit pas dans les affaires tarines avant le XIII^e siècle.

Au niveau des archevêques de Tarentaise, ils apparaissent de manière conjointe avec les comtes de Maurienne-Savoie dans des chartes de fondations monastiques, notamment celle de Bellevaux-en-Bauges, vers 1090. De plus, les archevêques de Tarentaise sont imprégnés des idéaux réformateurs de la réforme « grégorienne ». Au XII^e siècle, les réformateurs Pierre I^{er} et Pierre II de Tarentaise, issus de l'ordre cistercien, vont s'impliquer dans l'implantation de monastères et d'abbayes, comme Tamié en 1132. Ils participèrent également à un mouvement de réforme dans le comté humbertien, qui se traduit par la réforme de l'abbaye d'Aulps (1136) puis de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (1128-1143), ainsi qu'à l'implantation de monastères cisterciens, comme Hautecombe, entre 1125 et 1140.

Dans ce XII^e siècle, les archevêques de Tarentaise jouèrent d'abord un rôle majeur auprès de la Papauté, notamment Pierre II qui aida au rétablissement des relations entre le Pape et l'Empereur ; il fut également arbitre dans un conflit entre le roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt et le roi Louis VII, entre les années 1160 et 1174. Puis, à la mort de Pierre II, un tarin, Aymon II de Briançon devint un allié de l'Empereur, et il reçut à la fois l'immédiateté pontificale et impériale (1184 et 1186), se plaçant alors sous la protection de l'Empereur, qui cherchait des contrepouvoirs à l'autorité du comte Humbert III. Les liens avec les Staufen placèrent l'archevêque dans des réseaux proches du pouvoir impérial.

Au XIII^e siècle, le pouvoir archiépiscopal s'affirma, se chercha une identité et procéda à une expansion territoriale en Beaufortain, entre 1220 et 1225. Toutefois, c'est aussi à cette période que l'autorité savoyarde se renforce dans la vallée et on voit souvent l'archevêque assister le comte de Savoie ou la comtesse douairière.

On voit aussi les comtes de Savoie s'affirmer dans la vallée, en se rapprochant des lignages nobles tarins, notamment les Briançon-Aigueblanche et les Chevron-Villette, et s'étendant vis-à-vis du pouvoir temporel de l'archevêque. De plus, l'archevêque Herluin de Chignin fut contesté à l'intérieur même de son diocèse par les chanoines, qui cherchèrent à

l'assassiner. On voit donc qu'au travers des siècles, les relations entre les archevêques de Tarentaise et leurs voisins sont assez complexes, en particulier les comtes de Savoie. On peut donc se demander comment la seigneurie archiépiscopale de Tarentaise s'affirme-t-elle devant l'autorité des grands seigneurs laïcs, entre 996 et 1246 et quelles sont ses relations avec ces derniers.

Tout d'abord, il faut souligner les relations entre les comtes humbertiens et les archevêques de Tarentaise, qui se basent tout d'abord sur des relations de coopération entre le pouvoir comtal et le pouvoir archiépiscopal, entre 996 et 1091. Ensuite, il faudra étudier le siècle de l'affirmation du pouvoir des archevêques de Tarentaise, qui marquait un âge d'or de la principauté archiépiscopale, entre 1091 et 1211. Enfin, nous étudierons l'expansion et le début du déclin de la principauté archiépiscopale, avec une affirmation croissante de l'autorité savoyarde en Tarentaise.

Les archevêques de Tarentaise au XI^e siècle : des seigneurs ecclésiastiques qui coopèrent avec les comtes humbertiens

Le Comitatus, un acte juridique complexe

Le *Comitatus* de Tarentaise fut concédé à Amizon, en 996, par le roi de Bourgogne Rodolphe III. Cette concession s'inscrit dans un contexte où la royauté bourguignonne est fortement contestée. En effet, en 995, la situation dans la partie occidentale du royaume est défavorable au roi, qui doit essuyer une révolte de la part du comte de Bourgogne, Otte-Guillaume, qui contrôlait alors le comté de Bourgogne⁸. Il est premier à nous être connu et à nous être parvenu⁹.

Devant cet échec, le roi se réfugia dans son palais de Saint-Maurice d'Agaune. En plus d'être contesté dans la partie occidentale de son royaume, il se retrouva à composer avec l'envahissante présence impériale, présente depuis le règne de Conrad III (937-993) et symbolisée par les interventions de l'impératrice Adélaïde, sœur de Conrad, dans les affaires bourguignonnes. Ces interventions s'intensifièrent entre 996 et 999, et le cas le plus significatif est la restitution de biens à l'Église de Lausanne, dont l'évêque, Henri, est l'oncle de Rodolphe III ; cette restitution eut lieu en 997¹⁰. Voyant alors qu'une partie de son aristocratie laïque contestait l'autorité royale, Rodolphe III se tourna vers les élites ecclésiastiques, en accordant donc des diplômes royaux élevant quatre évêques à la dignité comtale : l'archevêque Amizon de Tarentaise en 996, l'évêque Hugues de Sion en 999, l'évêque Henri à Lausanne en 1011 et l'archevêque Burchard à Vienne en 1023. Ces concessions royales font partie d'une stratégie de fidélisation des évêques des zones bourguignonne et lémanique et de contrôle territorial. En effet, on peut remarquer que ces concessions ont pour but de se rapprocher de vassaux moins puissants mais plus facilement contrôlables et qui présentent l'avantage de ne pas avoir une transmission héréditaire. Ils furent donc des vassaux facilement contrôlables pour le roi, qui

⁸ F. Demotz, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855-1056) : roi, pouvoirs et élites autour du Léman*, Lausanne, 2008, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande, série IV, t.9, 764 pages, pp.439-445.

⁹ C. W. Previté-Orton, *The Early history of the House of Savoy (1000-1233)*, Cambridge, 1912, Cambridge University Press, 512 pages, p.8.

¹⁰ J-D. Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale : la politique des évêques de Lausanne (IX^e-XIV^e siècle)*, Lausanne, 2000, Société académique vaudoise, t.116, 650 pages, pp.79-81.

était le détenteur des biens de l'*episcopatus*, qui correspond l'assise foncière et à un ensemble de droits rattachés à un siège épiscopal. De fait, chaque évêque fut investi de son *episcopatus* par le souverain, qui s'attache par cela la fidélité de l'évêque, dans une logique d'une véritable Église royale, soumise au souverain, selon le modèle germanique du *Reichskirchensystem*. Au sein de ce *Reichskirchensystem* bourguignon, Saint-Maurice d'Agaune fit figure de véritable chapelle royale en tant que symbole de la royauté bourguignonne. Pourtant, depuis le règne de Conrad III, l'abbaye de Cluny avait été largement favorisée par la famille royale bourguignonne, qui avait fondé et concédé à Cluny des monastères dans un contexte général de réformes au sein de l'Église, comme celui de Romainmôtier, qui fut cédé à Odon de Cluny en 929 par la duchesse Adélaïde, femme de Richard I^{er} le Justicier¹¹, ou encore celui de Payerne, fondé par l'impératrice Adélaïde entre 961 et 965. Par conséquent, l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune perdit véritablement sa symbolique, ce qui est concomitant d'un rejet progressif de la monarchie rodolpheine à l'histoire burgonde. Depuis 1000/1001, le roi Rodolphe III abandonna la prévôté laïque de l'abbaye et la confia à son demi-frère, alors archevêque de Lyon, Burchard II, sous la pression impériale d'Otton III. L'abbaye perdit petit-à-petit son influence à partir des années 1020, fut délaissée par les membres de la famille royale rodolpheine puis, à partir de 1034, par les Saliens, qui préférèrent résider à Payerne ou à Orbe¹². Outre ce délaissement par la monarchie rodolpheine, on constate que la vénération à saint Maurice se développait chez les Ottoniens, dans une logique politique d'intégration du royaume de Bourgogne au sein du royaume de Germanie puis de l'Empire. Cela s'opéra par un ensemble d'alliances matrimoniales entre les souverains germaniques et les Rodolphiens, mais aussi par une politique « des reliques » active, où le souverain germanique prit le contrôle des cultes mauriciens en les déplaçant vers sa nouvelle fondation, l'abbaye de Magdebourg, fondée en 937 et qui est élevée au rang de cathédrale en 963¹³. Pourtant, l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune resta importante car c'est à Saint-Maurice que la chancellerie royale s'installait¹⁴.

C'est au sein de ce vivier abbatial de Saint-Maurice d'Agaune qu'apparut Amizon, qui est recensé plusieurs fois dans l'entourage de Conrad III à partir des années 980. Il apparaît comme un proche du groupe social et familial que forme les Anselmides, l'une des plus importantes familles du royaume de Bourgogne. De plus, Amizon est très certainement d'origine alémanique¹⁵ et il figure comme étant un proche du roi. Il occupe une place importante au sein

¹¹ I. Rosé, *Construire une société seigneuriale. Itinéraire et ecclésiologie de l'abbé Odon de Cluny (fin du IX^e-milieu du X^e siècle)*, Nice, 2008, éditions Brepols, Collection d'études médiévales de Nice, vol.8, 732 pages, pp.250-251.

¹² F. Demotz, « Saint-Maurice et les rois de Bourgogne, du lien identitaire à la sainteté symbolique », dans N. Brocard (dir.), F. Vannotti (dir.) et A. Wagner (dir.), *Autour de Saint-Maurice. Actes du colloque Politique, société et construction identitaire : Autour de Saint-Maurice. 29 septembre-2 octobre 2009 (Besançon-Saint-Maurice)*, Saint-Maurice d'Agaune, 2009, 526 pages, pp.147-160.

¹³ L. Ripart, « Saint Maurice et la tradition régaliennne bourguignonne (443-1032) », dans P. Paravy (dir.), *Des Burgondes au Royaume de Bourgogne (V^e-X^e siècle). Espace politique et civilisation*, Grenoble, 2003, actes du colloque organisé par l'Académie Delphinale, pp.211-250.

¹⁴ L. Ripart, « Le royaume rodolphein fut-il un royaume burgonde ? » dans A. Wagner (dir.) et N. Brocard (dir.), *Les royaumes de Bourgogne jusqu'en 1032, à travers la culture et la religion. Besançon, 2-4 octobre 2014*, Besançon, 2018, Brepols, 412 pages, pp.345-372.

¹⁵ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis : l'évolution de la seigneurie épiscopale des archevêques de Tarentaise et leurs relations avec les comtes et ducs de Savoie (996-1769)*, Chambéry, 2024, Mémoire de M2 rédigé sous la direction de L. Ripart, 451 pages, p.78. Il s'agit d'une reprise des idées d'Isabelle Parron dans sa thèse de 1996.

de l'abbaye de Saint-Maurice car il est le recteur de l'hospice de Saint-Maurice. En 984, il apparaît comme témoin dans un acte de Conrad III en tant qu'évêque de Sion¹⁶, qui accorda un manse à Nendaz en faveur d'Erembert et de son fils Azo contre le paiement d'une redevance de 12 sous.

En 993, à l'avènement de Rodolphe III, Amizon fut transféré sur le siège archiépiscopal de Tarentaise. Ce transfert est donc la démonstration que les évêques furent soigneusement choisis parmi l'entourage royal au sein de la chapelle royale. En 996, il reçut le diplôme royal de *comitatus*, accordant à l'archevêque de Tarentaise le statut d'officier royal dans une vallée dévastée par les incursions sarrasines, qu'il faut cependant relativiser¹⁷. Par ce *comitatus*, Amizon devint un officier royal, représentant de l'autorité royale dans une marge alors nouvellement intégrée depuis les années 940. Ce *comitatus* est le seul dont on ne connaît pas bien les clauses. Premièrement, nous n'avons aucun renseignement sur le territoire soumis à l'autorité archiépiscopale. Est-ce le territoire de la cité de Moûtiers, l'espace de la vallée ou l'espace du diocèse ? Le *comitatus Tarentasiensis* est assez peu précis sur l'espace de la juridiction temporelle de l'archevêque. Dans les *comitatus* qui suivent, à Sion, l'évêque Hugues reçut non pas le *comitatus integrum* en Valais, mais un comté en Valais, qui est peut-être le Haut-Valais car le Bas-Valais et le Chablais sont possédés par la seigneurie abbatiale de Saint-Maurice d'Agaune puis, à partir de 1077, par les Humbertiens¹⁸. À Lausanne, l'évêque Henri reçut le contrôle du « comté de Vaud », mais on ne sait pas vraiment la nature juridique de ce *comitatus* et s'il possède des droits régaliens sur l'ensemble du diocèse lausannois ou si ce sont des droits de nature géographique¹⁹. Enfin, à Vienne, l'archevêque Burchard obtint, avec « l'assentiment joyeux de la reine Ermengarde », les prérogatives comtales sur le comté de Vienne. Dans le cas viennois, la concession des droits comtaux à l'archevêque remplace la présence d'un comté laïc, qui était détenu, jusqu'en 962, par Charles-Constantin. De plus, en Viennois, les Humbertiens jouirent d'une influence considérable malgré leur faible présence spatiale²⁰.

Les détenteurs de ces quatre *comitatus* ont des droits assez variés. En effet, certains par le biais de leur *episcopatus* battent monnaie, comme Vienne depuis les années 920, en même temps que les premières frappes monétaires arlésiennes – on date les premières frappes monétaires arlésiennes en 926-928²¹, même si les droits ont été concédés par le comte Hugues d'Arles. Cette compétence, qui appartenait à l'origine au roi Louis III l'Aveugle, fut transférée à la fin de son règne au véritable maître de la cité viennoise : l'archevêque²². Pourtant, l'archevêque se retrouva en concurrence avec le roi, qui désirait contrôler l'atelier viennois. C'est notamment

¹⁶ AASM CHA 7/4/1, transcription dans B. Andenmatten (dir.), G. Hausmann (dir.), L. Ripart (dir.) et F. Vannotti (dir.), *Écrire et conserver. Album paléographique et diplomatique de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (VI^e-XVI^e siècle)*, Chambéry/Lausanne/Saint-Maurice d'Agaune, 2010, 71 pages, pp.21-22.

¹⁷ B. Bligny, *L'Église et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*, Paris, 1960, éditions PUF.

¹⁸ L. Ripart, *Les fondements idéologiques...*, *op.cit.*, pp.458-459.

¹⁹ J-D. Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale...*, *op.cit.*, pp.82-83.

²⁰ N. Nimmegeers, *Évêques entre Bourgogne et Provence. La province ecclésiastique de Vienne au haut Moyen Âge (I^e-XI^e siècle)*, Rennes, 2014, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 402 pages, pp.74-76.

²¹ V. Borrel, « Trois monnaies inédites du Royaume de Provence au nom de Louis l'Aveugle (887-928) », dans *Revue numismatique OMNI*, Paris, 2015, n°9, pp.211-219.

²² V. Borrel, « Le monnayage viennois aux IX^e et X^e siècles (843-949) », dans *Revue numismatique OMNI*, Paris, 2016, n°10, pp.206-223.

le cas sous l'épiscopat de Sobon que l'on voit l'autorité royale contrôler l'atelier monétaire viennois, plus précisément à partir de 943. Les autres évêques ayant reçu les prérogatives comtales ne possèdent pas d'ateliers monétaires propre à leur Église ou alors ce dernier ne s'est pas développé. À Sion, la présence d'un atelier monétaire est floue voire inexistante car la monnaie est frappée à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune à partir de la seconde moitié du XI^e siècle²³, ce qui montre qu'il y a une concurrence entre l'évêque de Sion et l'abbaye pour le contrôle de la monnaie. En Tarentaise, l'archevêque possédait un atelier monétaire à l'époque mérovingienne, fondé probablement quelques dizaines d'années après la fondation de l'évêché de Tarentaise²⁴, mais qui disparut à la fin du VIII^e siècle. Enfin, à Lausanne, l'atelier monétaire est sans doute utilisé par l'évêque, avant qu'en 1018, à la mort d'Henri I^{er}, jugé philo-impérial, l'atelier monétaire ne passe sous le contrôle royal jusqu'en 1032²⁵, date à laquelle Henri II de Lenzbourg recommença à battre à nouveau monnaie.

Toutefois, on constate que ces droits monétaires ne sont forcément rattachés aux différents *comitatus*. En effet, on peut constater que si les évêques d'Aoste (qui auraient reçu un *comitatus* en 923, avant que l'historiographie récente démontre que cet acte est un faux du XI^e siècle)²⁶, de Turin et de Belley ne possèdent pas de *comitatus*, ils ne possédèrent pas non plus d'ateliers monétaires fonctionnels. Pourtant, on peut voir que l'évêque de Genève possédait un atelier monétaire, où l'évêque Conrad en était le maître²⁷. À Grenoble, l'atelier monétaire épiscopal est existant mais les émissions monétaires restent anecdotiques. On voit donc que l'archevêché de Tarentaise n'est donc pas unique et que l'absence d'ateliers monétaires fonctionnels dans les évêchés au sud-est du Léman est assez courante. La seule exception notable est l'atelier monétaire épiscopal d'Aiguebelle, qui est fonctionnel en 1031 sous l'épiscopat de l'évêque Thibaud, dont on ne sait pas s'il est fonctionnel avant la mort de Rodolphe III²⁸. En 1040, devant la plainte de l'archevêque Léger de Vienne, qui accusait l'atelier mauriennais de copier les monnaies viennoise, Oddon prit le contrôle de l'atelier monétaire. Ces droits monétaires sont confirmés, au XII^e siècle, dans des bulles concédées par les Frédéric I^{er} Hohenstaufen aux évêques de Valence en 1157, Grenoble en 1161, de Die en 1171 et aux archevêques de Vienne en 1196. La Tarentaise n'ayant pas de droits monétaires, il ne peut y avoir de confirmation dans ce domaine. À la fin du XI^e siècle, la principauté savoyarde

²³ C. Martin, « L'atelier monétaire de Saint-Maurice d'Agaune », dans *Vallesia*, Sion, 1987, n°42, pp.369-383.

²⁴ G. Vallier, « Numismatique mérovingienne de la Tarentaise », dans *Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère*, Moûtiers, 1875, t. III, pp.427-453.

²⁵ V. Borrel, *Évolutions, circulations et utilisations monétaires médiévales sur l'espace du royaume de Bourgogne-Provence ou royaume d'Arles et de Vienne (Haut Moyen Âge, Moyen Âge central, VIII^e-début XIV^e siècle)*, Paris, 2020, thèse PSL, cinq volumes, sous la direction de G. Depeyrot et de L. Ripart, vol.I, 870 pages, p.289 ; J-D. Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale...*, *op.cit.*, p.109.

²⁶ Dans l'historiographie valdôtaine, il est fait mention d'un *comitatus Augustensis*, accordé par Rodolphe II en 923 à un évêque nommé Anselme I^{er} ; sur ce point, cf. J-M. Henry, *Histoire populaire, religieuse et civile de la Vallée d'Aoste*, Aoste, 1929, pp.66-67. Pourtant, Alessandro Barbero démontra que ce *comitatus* est un faux du XI^e siècle afin de justifier le pouvoir de l'évêque d'Aoste, devant l'autorité naissante des Humbertiens cf. A. Barbero, *Valle d'Aosta medievale*, Naples/Aoste, 2000, éditions Liguori, pp.1-2 sq, pp.1-40 sq. Selon Charles Dufayard, la date exacte serait de cette pseudo-concession serait 1023, cf. C. Dufayard, *Histoire de Savoie*, Paris, 1929, éditions Boivin, 328 pages, p.50.

²⁷ V. Borrel, *Évolutions, circulations...*, *op.cit.*, pp.290-291.

²⁸ C. Ducourthial, « Géographie du pouvoir en pays de Savoie au tournant de l'an mil », dans C. Guilleré (dir.), J-M. Poisson (dir.), L. Ripart (dir.) et C. Ducourthial (dir.), *Le royaume de Bourgogne autour de l'an Mil*, Chambéry, 2008, Presses Universitaires du LLSETI, coll. « Sociétés, Religions, Politiques », n°8, 285 pages, pp.207-245.

en pleine expansion, va s'opposer à l'émission monétaire archiépiscopale viennoise, en construisant un atelier comtal monétaire à Saint-Symphorien d'Ozon. Au travers de cette fondation, on voit qu'il y a une uniformité de la monnaie dans l'espace humbertien²⁹.

Après les droits monétaires, on peut voir que les droits de gestion des eaux et forêts sont également absents du diplôme rodolphen accordant le *comitatus* à l'archevêque de Tarentaise. En effet, il faut attendre la bulle impériale de 1186 pour voir les droits de l'archevêque sur les cours d'eau et les forêts, mais la première mention de ces droits est connue en 1336, quand l'archevêque Jacques Verloz de Salins albergait aux syndics de la paroisse de Montfort³⁰ une portion du ruisseau du même lieu³¹.

Dans le contenu des autres *comitatus*, on peut voir que cette absence d'informations sur la gestion des cours d'eau et des forêts est une généralité. En effet, dans tous les *comitatus*, on a peu d'informations sur les droits des évêques sur les eaux et forêts, à part dans le *comitatus* sédunois où l'évêque possédait les droits de pêche et de circulations routières et maritimes³². Les autres *comitatus* sont donc peu précis sur les droits sur les cours d'eau et les forêts.

Enfin, les *comitatus* nous renseignent sur les droits publics des évêques revêtus des prérogatives comtales. À Lausanne, l'évêque a largement été favorisé par la concession de nombreux droits publics de la part des Rodolphiens, même si certains restèrent aux mains du roi³³.

En ce qui concerne les prérogatives judiciaires, elles sont indéniables. Si le *comitatus Tarentasiensis* ne précise pas les droits de basse et haute justice de l'archevêque, le fait qu'ils soient évoqués dans les trois autres *comitatus* suggère que l'archevêque de Tarentaise est dépositaire de la haute et de la basse justice. Ces concessions royales aux évêques accordent à ces derniers des prérogatives comtales, avec un statut juridique proche d'un *comes* laïque³⁴. Par conséquent, au même titre que ces *comites* laïques, les évêques bénéficiaires des concessions royales du *comitatus* sont des officiers royaux³⁵ et ce statut d'officier permet alors aux évêques d'être protégés des prédatations des comtes Humbertiens et Guigonides ; ces derniers forgent pourtant leurs pouvoirs sur le temporel d'évêchés : Belley pour les Humbertiens et Grenoble pour les Guigonides. En étant officiers royaux, les quatre évêques ayant reçus des prérogatives comtales doivent alors exercer le *servitium*, qui est l'ost et l'hébergement dû par les évêques proches du souverain, et qui ont reçu de lui des droits publics, à ce dernier. Par cela, on comprend donc que l'archevêque de Tarentaise possède une *militia*, une armée épiscopale, qu'il peut mettre au service de son souverain. Cette armée peut être de taille variable. Malgré une absence notable de précisions concernant les droits publics et judiciaires des archevêques de

²⁹ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.25.

³⁰ Montfort est un hameau de Saint-Marcel, en moyenne Tarentaise, arrondissement d'Albertville.

³¹ F-M. Million et V. Miédan-Gros, *Inventaire des titres essentiels de l'Archevêché de Tarentaise*, Moûtiers, 1866, coll. « Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère », t.I, pièce 4, p.604 ; F. Mouthon, *La naissance des communs. Eaux, forêts, alpages dans les montagnes de Savoie (XII^e-XVI^e siècles)*, Chambéry, 2016, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, coll. « L'Histoire en Savoie », n°30, 165 pages, p.70.

³² B. Truffer, « Die Schenkung von 999 (La Donation de 999) », dans *Vallesia*, Sion, 1999, Archives cantonales du Valais, n°54, pp.2-30.

³³ J-D. Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale...*, *op.cit.*, pp.110-111.

³⁴ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.26.

³⁵ F. Demotz, *La Bourgogne...*, *op.cit.*, pp.506-507.

Tarentaise, on peut aisément appliquer les droits des différents *comitatus* à celui de Tarentaise. Par cela, les archevêques de Tarentaise restèrent indépendants à l'expansion humbertienne.

Les archevêques de Tarentaise face à l'expansion humbertienne au XI^e siècle

Au XI^e siècle, les archevêques de Tarentaise, revêtus des prérogatives comtales, vont être dans une relative indépendance vis-à-vis du pouvoir humbertien naissant. On ne connaît pas grand-chose sur les archevêques de Tarentaise mais on sait qu'ils demeurent proches du pouvoir rodolphein. Ils profitèrent de la restauration de leur pouvoir et de cette concession royale pour reconstruire la cathédrale Saint-Pierre. Malgré sa proximité avec le roi, le renforcement du pouvoir impérial en Bourgogne fragilisa le pouvoir royal bourguignon. En effet, en 1007, les archevêques de Lyon et de Tarentaise, ainsi que les évêques de Genève et de Lausanne, alors convoqués au concile de Francfort, prêtèrent allégeance à l'empereur. De ce fait, ils intégrèrent la *Reichskirche* impériale³⁶. Ce lien est illustré par deux facteurs : la construction de la cathédrale et la fondation de l'évêché de Bamberg.

L'année 1007 est fondatrice car elle correspond à la date de début des travaux de la cathédrale Saint-Pierre de Moûtiers, achevée pleinement en 1050. Cette cathédrale, construite dans un style résolument roman, est inspirée des grandes cathédrales ottoniennes, comme celles de Verdun ou de Metz par exemple, construites dans ces mêmes années, c'est-à-dire au début de l'an Mil. La cathédrale d'Aoste, reconstruite sous Anselme I^{er}, est-elle aussi reconstruite dans un style résolument ottonien. Par l'introduction de ce style, on peut donc aisément comprendre que la plupart des évêques et archevêques du royaume bourguignon se sont rapprochés de l'Empereur et composent la *Reichskirche* impériale. L'évêque de Maurienne Évrard, par exemple, va reconstruire sa cathédrale dans un style plus italien, ce qui montre que l'évêque de Maurienne est tourné vers l'Italie, alors que le style ottonien est l'une des preuves les plus tangibles d'une adhésion à l'Empire. Ensuite, la présence de Baldoph au concile de Francfort et dans l'acte de fondation de l'évêché de Bamberg, fondé en cette même année 1007, démontre un rapprochement entre l'archevêque de Tarentaise et l'Empereur. Pourtant, après 1007, le rapprochement avec l'Empereur n'est pourtant plus mis en valeur jusqu'à la fin du XII^e siècle. C'est à cette même période que le comte Humbert se rapprocha de l'Empereur, qui lui confirma les biens des Humbertiens à Belley, en Val d'Aoste, en Viennois, en Chablais ou encore en Valais à la mort de Rodolphe III, en 1032³⁷. La plupart de ces droits ont été obtenus en douaire par la reine Ermengarde, probable sœur du comte Humbert.

Malgré ce rapprochement, on voit que l'archevêque continua à être minutieusement choisis dans les cercles du pouvoir bourguignon. Les successeurs de Baldoph, Cuno, qui est signalé comme un des bienfaiteurs de l'église-cathédrale de Besançon, aux alentours de 1010-1020³⁸, puis Luzo, dont on connaît peu de choses, sont cités dans des actes concernant l'Église de Besançon, ce qui induit une proximité importante avec des archevêques de Tarentaise avec le

³⁶ L. Ripart, « Das Ende eines Königreiches. Die grund und adelsherrschaftliche Transformation der Zentralräume des rudolfingischen Königtums (Ende 10. Jahrhundert bis zweite Hälfte des 11. Jahrhunderts) », dans *Itinera*, Lausanne, 2018, Supplément de la Revue Suisse d'histoire, n°46, pp.152-173.

³⁷ G. Tabacco, *Lo Stato Sabauda nel Sacro Romano Impero*, Turin, 1939, éditions Paravia, 227 pages, p.4, *tesi di laurea*, sous la direction de Francesco Cognasso.

³⁸ F. Richermoz, *Tarentasia Christiana. Le diocèse de Tarentaise. Des origines au Concordat de 1802*, Moûtiers, 1928, 462 pages, p.7.

réformateur Hugues de Salins, chapelain royal de Rodolphe III depuis au moins 1029. Luzo est le symbole d'un phénomène nouveau : Luzo n'est pas un descendant d'une famille comtale et est un archevêque réformateur, peut-être issu d'une famille de la moyenne aristocratie bourguignonne³⁹. Malgré ses origines bourguignonnes, il n'apparut jamais en Transjurane. On date généralement l'épiscopat de Luzo entre l'année 1020 et l'année 1031. Le personnage de Hugues de Salins est essentiel pour comprendre la fin du royaume rodolphein. C'est un moine bénédictin, proche des réseaux clunisiens, réformateur et proche à la fois des empereurs germaniques et des évêques de Rome, où pour lesquels il agit en tant que légat, notamment pour Nicolas II⁴⁰.

Le successeur de Luzo, Emmon, est également cité dans la proximité de Hugues de Salins. Il est le seul archevêque dont on peut dater avec précision l'épiscopat au XI^e siècle. Il apparaît pour la première fois dans la charte de consécration de Talloires, en 1032, aux côtés de l'archevêque de Vienne Léger et des évêques de Genève et de Valence, Frédéric et Ponce⁴¹. Il semble appartenir aux réseaux clunisiens et sa présence en fait un des personnages les plus importants dans l'espace humbertien naissant. Il est également cité aux côtés du comte Humbert, qui prit véritablement de l'importance en Viennois, en Bugey, en Combe de Savoie, en Maurienne et en Val d'Aoste. Plus haut, on peut connaître la proximité entre Hugues de Salins et l'archevêque Emmon, qui apparaît dans les cercles proches de l'archevêque de Besançon comme Léger de Vienne ou Frédéric de Genève. En 1037, Emmon est signalé aux côtés de l'archevêque Léger de Vienne au concile de Romans, qui accordait le droit d'asile aux chanoines réguliers de Saint-Barnard de Romans, dont Léger est aussi abbé⁴², et en 1044, il souscrivit à la charte de fondation de la collégiale Saint-Paul de Besançon⁴³, ce qui illustra donc la place importante prise par l'archevêque de Tarentaise dans l'espace bourguignon⁴⁴. Emmon est également un moine réformateur, qui participa, en 1058, à la consécration du prieuré bénédictin de Domène, dépendant de Cluny⁴⁵.

Si l'archevêque de Tarentaise est relativement épargné par l'expansion des Humbertiens sur les deux versants des Alpes, il faut tout de même relever leur présence, minime certes, en Tarentaise. Au début implantés dans le Bugey et signalés dans plusieurs actes rédigés depuis le château de Bocsozel dans les années 1000-1003, ils s'étendirent rapidement en Maurienne à partir de 1022 mais n'y étendirent pleinement leur influence qu'en 1034⁴⁶. Ils devinrent, à partir de 1024, comtes en Val d'Aoste, profitant alors du contrôle du siège épiscopal aostois par l'un

³⁹ F. Demotz, *La Bourgogne...*, *op.cit.*, p.643.

⁴⁰ B. De Vregille, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031-1066*, Lille, 1978, 2 tomes, thèse d'État, t.2, p. 676.

⁴¹ J-A. Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste, et Maurienne, et du décanat de Savoye*, Nancy, 1759, 506 pages, p.344.

⁴² L. Ripart, *Les fondements...*, *op.cit.*, pp.524-525, document n°7.

⁴³ V. Borrel, *Évolutions, circulations...*, *op.cit.*, p.341.

⁴⁴ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.87.

⁴⁵ A. Du Boys, *Cartulaire de Domène – Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina, Chuniacensis ordinis Gratianopolitanae diocesis*, Lyon, 1859, 473 pages, pp.1-4.

⁴⁶ P. Brugnol, « Le diocèse de Belley, la Maurienne et la Savoie aux origines des premiers Humbertiens. Que dit la recherche récente ? », Saint-Jean-de-Maurienne, 2017, Bulletin de la S.H.A.M, t.LI, 176 pages, pp.109-140.

des fils d'Humbert, Burchard, élu entre 1018 et 1022⁴⁷. Afin de les récompenser de leur soutien dans la guerre de succession de Bourgogne, où il s'opposa au comte Eudes II de Blois, lointain neveu de Rodolphe III entre 1032 et 1037, l'empereur Conrad II leur accorda des droits supplémentaires. La concession de ces droits permit alors une nouvelle extension du domaine humbertien. En 1036, on retrouve le comte Humbert comme témoin dans la charte de fondation du prieuré bénédictin de Coise, en affirmant son autorité sur la vallée de Coise, qui constituait un élargissement du douaire d'Ermengarde.

L'archevêque de Tarentaise, qui avait sans nul doute soutenu l'Empereur en tant que prince-évêque d'Empire, fut épargné d'une possible aliénation de l'*episcopatus* tarin. Toutefois, dans les années 1030, l'Empereur concéda le bourg de Conflans en douaire à la reine Ermengarde. Cette concession marquait donc un contrôle humbertien sur l'entrée de la vallée. Néanmoins, si les Humbertiens tiennent l'entrée, leurs biens en Tarentaise sont peu nombreux – plusieurs biens, dont le plus important est un champ – ce qui renforce l'idée qu'il y a une absence de l'autorité humbertienne en Tarentaise⁴⁸. Toutefois, le bien qu'ils possèdent est tenu en alleu, c'est-à-dire en bien propre. Pourtant, ce bien semble leur avoir été concédé par un lignage noble, qui tenait des possessions au-dessus de Cœur (*Curia*)⁴⁹. L'hypothèse est que le comte Humbert possède des liens avec l'aristocratie tarine et que, par ces liens, les Humbertiens obtiennent en alleu le manse de Villarbéranger à une date inconnue. En 1051, Oddon, fils d'Humbert et marquis de Suse après son mariage avec la marquise Adélaïde, concéda ce manse à la mense du chapitre canonial de Tarentaise. La concession auprès des chanoines est une donation *pro remedio animae*, type de donation très courante dans ce temps de réformes de l'Église. Il concéda ce manse aux chanoines de Tarentaise « pour le remède de l'âme de mon père, le comte Humbert, et pour mon âme »⁵⁰. Cette donation est décrite comme spontanée de la part du marquis, qui cède aux chanoines une partie de ses biens en Tarentaise, à savoir Villarbéranger et toutes ses dépendances⁵¹. Il demande également à ce que, en échange de cette concession, les chanoines puissent prier pour les âmes de son père et la sienne. Enfin, il y a une mesure d'inviolabilité de la donation, considérée comme sacrée, et quiconque viendrait, probablement inspiré par le Diable, à contrevenir à cette donation était excommunié et maudit et il devait payer une livre d'or pur dans la chambre royale, ainsi qu'une autre livre d'or pur pour la chambre épiscopale.

Au travers de cette donation, on peut voir une première protection, de la part du marquis Oddon, des Humbertiens sur l'archevêché de Tarentaise⁵², avec l'introduction des prières pour le comte Humbert et Oddon inscrites dans l'obituaire de Tarentaise. Pourtant, les intérêts humbertiens n'étaient pas tournés vers la Tarentaise, qui était déjà contrôlée par l'archevêque,

⁴⁷ L. Ripart, « Du royaume aux principautés (Savoie-Dauphiné, X^e-XI^e siècles) », dans C. Guilleré (dir.), J.-M. Poisson (dir.), L. Ripart (dir.) et C. Ducourthial (dir.), *Le royaume de Bourgogne autour de l'an Mil*, Chambéry, 2008, Presses Universitaires du LLSETI, coll. « Sociétés, Religions, Politiques », n°8, 285 pages, pp.247-276.

⁴⁸ C'est l'une des idées portées dans mon mémoire, cf F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.92.

⁴⁹ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.90.

⁵⁰ ADS SA-213, « [...] *pro remedio animae patris mei Umbertus, comes, et propter mea anima [...]*, pour la transcription complète, cf. F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp.285-287, pièce justificative n°3.

⁵¹ « [...] *ego Odoni, mea spontanea voluntate, dono Sancti Petri Darentasiensis ad usum canonicorum aliquod de rebus meis cum jacentibus in valle Darendasia, hoc est mansum unum quod praenominatur Villare Berengerii, quantum ad ipsum Villare aspicit, et aspicere videtur. [...]* ».

⁵² *Idem*, *op.cit.*, p.93.

qui était vassal de l'Empereur et revêtu des prérogatives comtales. En effet, l'intérêt est de contrôler les cols alpins, notamment celui du Mont-Cenis, qui est situé sur la principale voie de communication vers la péninsule italienne. Par le biais de son mariage avec Adélaïde, entre 1044 et 1050, le marquis Oddon obtint donc des droits sur le Piémont, Turin et la marche d'Ivrée, ce qui orienta donc les Humbertiens vers une politique de contrôle des cols donnant l'accès à l'Italie. Toutefois, c'est très certainement dans ces mêmes années 1040-1060 que les Humbertiens se rapprochèrent d'un important lignage, originaire de Haute-Tarentaise mais aussi de la paroisse de Cœur, ancêtre des Briançon. Ce rapprochement est symbolisé par la nomination, de la part du comte Humbert II, d'Aymon de Briançon en tant que prévôt laïc de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune vers 1092⁵³.

À partir de cette nomination, on peut voir que l'intervention comtale en Tarentaise est certainement postérieure aux années 1080. Il faut également démontrer que l'archevêque de Tarentaise, au-delà d'une coopération avec les comtes Humbertiens, entretenait avec ces derniers une concurrence et on voit que les Humbertiens eurent du mal à s'implanter véritablement en Tarentaise. Cette implantation progressive et tardive est due à deux facteurs : premièrement, l'archevêque, au même titre que le comte, est un vassal de l'Empire et, par conséquent, il est protégé des prédatons comtales humbertiennes. Deuxièmement, l'archevêque de Tarentaise est un seigneur puissant et il y a une coopération entre l'archevêque et le comte. Toutefois, si l'autorité humbertienne est limitée en Tarentaise au XI^e siècle, la présence comtale est signalée dans la charte, de manière indirecte, de fondation du prieuré Saint-Martin de Moûtiers, en 1096, non pas comme fondateur mais dans la formule de malédiction⁵⁴. On doit le récit d'une conquête de la Tarentaise en 1082 à Cabaret qui, en 1419, rédigea, à la demande du duc Amédée VIII, une *Chronique de Savoye*. Dans cette chronique, Cabaret insista véritablement sur la conquête de la Tarentaise par un Humbert II qui réduisait un seigneur local, Aimeric de Briançon, par la force en abaissant le péage de Briançon et conquiert la Tarentaise jusqu'au Petit-Saint-Bernard et à la source de l'Isère. L'appel au secours de l'archevêque Héraclius est une partie de l'histoire qui n'arrive pas avant le XVII^e siècle, car l'archevêque Héraclius apparaît dans la chronique de Pierre Monod, rédigée en 1631⁵⁵. De plus, les comptes de châellenie savoyards démontrent que Cabaret ne s'est rendu que peu de fois en Tarentaise.

Le pouvoir humbertien s'est appuyé sur deux logiques classiques pour l'époque : la construction et le contrôle de *castra* et de monastères. Il y a une territorialisation de la principauté humbertienne par l'explosion du nombre de châteaux à partir du milieu du X^e siècle et ce jusqu'au début du XII^e siècle. En Viennois, par exemple, on assiste à un essor des mottes castrales seigneuriales. En effet, au IX^e siècle, 5% des châteaux sont cités dans les actes et ce chiffre se maintint à la fin du X^e siècle, avant une première augmentation de 5 points (11%) dans la première moitié du XI^e siècle puis une explosion castrale dans la seconde moitié du XI^e siècle (60%), ce qui entraîne une véritable mutation au sein des structures administratives du comté de Vienne. Ses châteaux ont de plus en plus une origine privée et ils sont des centres

⁵³ L. Dupont-Lachenal, « Les abbés de Saint-Maurice d'Agaune », dans *Les Échos de Saint-Maurice*, Saint-Maurice d'Agaune, 1944, t.42, pp.84-88.

⁵⁴ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, annexe n°3, pp.288-291.

⁵⁵ P. Monod, *Apologie Francoise pour la serenissime maison de Savoye*, Chambéry, 1631, Imprimerie Geoffray Du Four, 181 pages, pp.6-7.

construits par l'aristocratie châtelaine, qui centre son autorité sur le pouvoir militaire, dans un espace où l'on assiste à la dégradation du système judiciaire public et à une absence d'officier royal laïc après la mort de Charles-Constantin, en 962⁵⁶. En Savoie, on assiste, à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, à une véritable castralisation de la part des seigneurs locaux mais aussi des Humbertiens, qui cherchent à consolider leurs positions dans des espaces contestés. Le château d'Hermillon, par exemple, situé en face du siège épiscopal de Saint-Jean de Maurienne, est acquis par les Humbertiens autour de 1040⁵⁷. En Tarentaise, le château comtal est le château de Melphe, que les Humbertiens doivent tenir depuis les années 1090. On sait très peu de choses sur ce château, à part qu'il est le point central du douaire des comtesses de Maurienne-Savoie au XII^e siècle.

Les Humbertiens étendirent également leur pouvoir par le biais des relations que ces derniers avaient réussi à nouer avec les empereurs germaniques. En effet, les Humbertiens demeurent de fidèles soutiens à la politique impériale et cela va contribuer à les sortir de l'influence bourguignonne à la mort d'Henri III en 1056. Toutefois, comme les aristocrates bourguignons s'étaient autonomisés vis-à-vis d'un pouvoir impérial affaibli, on envoya sur place le duc de Souabe, Rodolphe de Rheinfelden, comme recteur de Bourgogne afin de rétablir l'autorité impériale. Il était donc important pour le jeune empereur Henri IV et sa mère, la régente Agnès de Poitiers, de s'attacher la fidélité des Humbertiens, qui s'étaient rapprochés de l'aristocratie impériale, notamment des Rheinfelden dans les années 1060⁵⁸. Toutefois, Henri IV délégua la gestion des domaines impériaux en Transjurane aux Rheinfelden et les relais d'une autorité impériale absente furent les évêques de Lausanne et de Sion, Burchard d'Oltingen et Ermenfroï de Sion, véritables partisans de l'Empire. Le renforcement du rôle de Burchard d'Oltingen joua en la défaveur des Humbertiens car, depuis 1054 et la mort d'Aymon, le Chablais et l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune était sous le contrôle de l'évêque de Lausanne. Toutefois, le rétablissement de l'influence impériale était une priorité pour Henri IV, qui s'allia matrimonialement au plus puissant lignage transjuran : les Humbertiens, avec le mariage de Berthe et d'Henri IV, en 1066, permis par l'influence d'Adélaïde de Suse auprès de l'Empereur. Nonobstant, la puissance des Humbertiens inquiéta cependant l'Empereur, qui décida de les abaisser, mais une dizaine d'années plus tard, alors que l'autorité impériale était affaiblie par la Querelle des Investitures (1075-1122), épisode de tensions entre le pape réformateur Grégoire VII et l'empereur Henri IV, ce dernier dut passer par le Mont-Cenis, seul col qui n'était pas sous le contrôle des ducs rebelles (Rodolphe de Rheinfelden, Berthold de Carinthie et Welf de Bavière), occupé par les Humbertiens, qui ne le laissèrent passer qu'en échange d'un contrôle sur le Chablais et l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, qui correspond aux « terres de Bourgogne » demandées par ces derniers⁵⁹.

⁵⁶ L. Grimaldi, « La justice comme élément révélateur de la crise de l'an Mil en Viennois », dans C. Guilleré (dir.), J.-M. Poisson (dir.), L. Ripart (dir.) et C. Ducourthial (dir.), *Le royaume de Bourgogne autour de l'an Mil*, Chambéry, 2008, Presses Universitaires du LLSETI, coll. « Sociétés, Religions, Politiques », n°8, 285 pages, pp.61-91.

⁵⁷ B. Demotz, *Le comté de Savoie du XI^e siècle au XV^e siècle. Pouvoir, château et État au Moyen Âge*, Genève, 2000, éditions Slatkine, 496 pages, pp.23-24.

⁵⁸ L. Ripart, « Le royaume de Bourgogne de 888 au début du XII^e siècle », dans G. Bühner-Thierry (dir.) et T. Deswarte (dir.), *Pouvoirs, Église et société, dans les royaumes de France, de Bourgogne et de Germanie (888-XII^e siècle)*, Paris, 2008, éditions SEDES, coll. Concours CAPES/Agrégation, 299 pages, pp.72-98.

⁵⁹ L. Ripart, *Les fondements idéologiques...*, op.cit, p.457.

En 1076-1077, le comte Amédée II devint seigneur du *Caputlacensis*, du Chablais, et récupéra l'abbatiai laïque de Saint-Maurice d'Agaune et les bénéfices rattachés à cette fonction, avant que le comte Humbert II n'exerce pleinement son autorité à partir de 1084. On voit donc que la Tarentaise est donc assez loin des préoccupations expansionnistes des Humbertiens car l'archevêque était un vassal de l'Empereur.

Enfin, la principauté humbertienne put se développer par une deuxième logique : la fondation de monastères, qui est souvent réalisée conjointement avec des grands seigneurs ecclésiastiques. Dans les années 1020-1045, il y a dans les Alpes occidentales un processus d'« inclusion » du monachisme, qui est concomitant à la mise en place de la société féodale, passant d'un monachisme carolingien extrêmement concentré à un ensemble de dépendances, de monastères, qui fonctionnent grâce à des réseaux aristocratiques indéniables⁶⁰. Ces fondations monastiques, d'abord royales au X^e siècle, deviennent par la suite des prérogatives des grands seigneurs laïcs, qui se substituent à l'autorité royale au début du XI^e siècle. On assiste, dans les Alpes, à un grand mouvement de fondation de monastères et de collégiales autour de l'An Mil. Les instigateurs de ces fondations réformatrices sont souvent les évêques. En effet, dans un temps de transfert de l'autorité publique royale aux évêques, ces derniers reprirent alors l'initiative d'établir de nouveaux établissements monastiques⁶¹. Dans le diocèse de Genève, l'évêque Giralde et le comte Robert de Genève fondèrent le prieuré de Peillonex, dans les années 980, selon la donation du comte Robert, confirmée entre 1012 et 1019⁶². En Maurienne, on a également la fondation du prieuré d'Arbin, en 1010 par des moines de Savigny. Pourtant, au-delà des fondations monastiques nouvelles, il y a une réforme d'établissements déjà existants. On constate que beaucoup de monastères citadins anciens sont par la suite réformés par Cluny, qui s'impose véritablement comme la référence monastique par excellence, avec la création d'une véritable « Église monastique » au sein de l'institution ecclésiastique : l'*Ecclesia Cluniacensis*. À Genève, l'évêque Hugues concéda, entre 999 et 1011, le monastère royal de Saint-Victor à Cluny et, à Grenoble, l'évêque Humbert, membre de la famille des Guigonides, va concéder, en 1012, le monastère Saint-Laurent à l'abbaye bénédictine de Saint-Chaffre⁶³.

Dès les années 1020, le relais est ensuite transmis aux comtes, qui s'étaient progressivement imposés au détriment des grands seigneurs ecclésiastiques, qui avaient vu leurs droits se réduire devant l'expansion des grandes principautés, comme les Humbertiens ou les Guigonides, mais il en va de même pour les Géroldiens, car Robert avait réussi à récupérer à son profit la fondation de l'évêque Giralde, en 1012, pour la placer sous l'autorité du lignage comtal. Ces fondations monastiques ont d'abord une origine seigneuriale et possèdent une

⁶⁰ D. Iogna-Prat, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam (1000-1150)*, Paris, 2000, éditions Flammarion, coll. Champs Histoire (première édition, 1998), 508 pages, pp.87-88.

⁶¹ L. Ripart, « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs ? Le cas des prieurés bénédictins des Alpes occidentales (vers 1020-vers 1045) », dans D. Pichot (dir.) et F. Mazel (dir.), *Prieurés et société au Moyen Âge*, Rennes, 2006, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, t.113, n°3, 222 pages, pp.189-203.

⁶² F. Demotz, « Figures de fondateurs des X^e et XI^e siècles. La fondation des établissements réguliers et leur mémoire », dans N. Deflou-Leca (dir.) et F. Demotz (dir.), *Établissements monastiques et canoniaux dans les Alpes du Nord. V^e-XV^e siècle*, Rennes, 2020, 349 pages, pp.99-114.

⁶³ R. Colardelle, *Saint-Laurent de Grenoble. De la nécropole gallo-romaine au monument historique*, Aix-en-Provence, 1999, thèse d'État ; L. Ripart, « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs ?... », *art.cit.*, pp.189-203.

vocation familiale. On peut parler du prieuré de Domène, fondé vers 1027 par Aynard de Domène, qui fait partie du complexe seigneurial qu'il s'était tissé le long de la vallée du Grésivaudan. Ici, le monastère est rattaché à la famille éponyme et la fonction de prieur est occupé par des membres du lignage. Par son important contrôle familial, le prieuré de Domène prend les codes de l'*eigenklöster* carolingien, où le pouvoir familial s'exerçait par le contrôle des monastères. Ces monastères sont des lieux où s'exerce le pouvoir seigneurial des grands, au premier rang desquels on peut voir les Humbertiens, qui fondent des véritables monastères où s'exerce l'influence familiale ou de groupes apparentés. Ces monastères remplissaient, selon Laurent Ripart, une fonction d'intégration seigneuriale, puisqu'ils contribuaient à organiser la petite et moyenne aristocratie locale autour des nouveaux pôles érigés par des pouvoirs seigneuriaux d'ampleur régionale⁶⁴. Ces monastères marquaient également un contrôle territorial de la part des seigneurs, avec la constitution d'un véritable réseau monastique fondé par ces mêmes seigneurs. Certains petits nobles locaux n'hésitèrent pas à s'associer pour les imiter, comme c'est le cas pour le monastère de la Burbanche, fondé vers 1030 par 12 *nobiles homines*. En ce qui concerne les Humbertiens, les fondations des prieurés bénédictins, comme celui de Saint-Genix (1023), fondé par le frère d'Humbert, Burchard, qui y fut inhumé en 1031, et qui est une dépendance de l'abbaye viennoise de Saint-André-le-Bas, mais également la donation de terres au prieuré clunisien du Bourget vers 1030, qui est fondé officiellement entre 1042 et 1045, puis la consécration de l'abbaye savinienne de Talloires (1031/1032), ainsi que le prieuré des Échelles, fondé en 1042, servent à l'instauration d'établissements à vocation familiale, construits sur des terres familiales et sont, par conséquent, des *eigenklöster*. Dans tous ces monastères, il y a la diffusion d'une véritable *memoria* humbertienne, où l'on entretient une véritable vénération pour les fondateurs. Dans le cas de l'abbaye de Talloires, qui n'est pas mentionnée directement comme une fondation humbertienne, il s'agit du résultat de plusieurs dotations de la reine Ermengarde, qui font de Talloires une fondation royale qui n'en est pas une en réalité. Le véritable et discret fondateur semble être Humbert. Leur autorité passa également au travers de la protection de plusieurs concessions de biens aux chapitres d'Aoste (1040)⁶⁵ – sujette à controverse – et de Tarentaise (1051). Cette politique de fondation comtale semble se poursuivre après les années 1040 mais elle se fait conjointement avec d'autres seigneurs. Entre 1084 et 1090, le comte Humbert II apparaît dans la fondation du prieuré de Bellevaux-en-Bauges, qu'il cède à l'abbaye de Cluny⁶⁶. À ses côtés, la présence des évêques de Genève et d'Aoste, Guy du Faucigny et Boson, et de l'archevêque de Tarentaise Boson souligne une coopération entre pouvoir laïque et pouvoir ecclésiastique, et non une concurrence. Humbert II va également être à l'origine de la fondation du prieuré d'Innimond, en 1100.

Le monachisme, en Tarentaise, reste assez peu développé. En effet, l'une des premières fondations recensées est le prieuré Saint-Martin d'Aime, dont l'église est fondée dans les années 1010-1020, mais l'implantation d'une vie régulière date de la fin du XI^e siècle, certainement en

⁶⁴ *Idem*, p.194.

⁶⁵ P. Buffo, « Una fonte documentaria controversa : la donazione del conte Umberto I ai canonici della cattedrale di S. Orso d'Aosta (1040) », dans G. Castelnovo (dir.) et S. Victor (dir.), *L'Histoire à la source : actes, comptes, enregistrements (Catalogne, Savoie, Italie, XII^e-XV^e siècle). Mélanges offerts à Christian Guilleré*, Chambéry, 2017, vol. I, Presses Universitaires de Savoie, coll. « Sociétés, Religions, Politiques », n°36, 538 pages, pp.43-59.

⁶⁶ L. Morand, *Les Bauges : histoire et documents : Peuple et Clergé (III^e volume)*, Chambéry, Imprimerie savoisienne, 1891.

même temps que s'opère la concession des terres de Chamonix, avant 1099, à l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse⁶⁷. Ce monastère fut sans doute un *eigenklöster*, construit sur les terres des seigneurs de Villette et de Briançon. Ce prieuré avait une fonction funéraire. À partir de 1216, ce prieuré est dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Michel-de-la-Cluse⁶⁸. Nous avons un prieuré de chanoines réguliers à Bellentre, fondé en 1143, qui serait d'abord, selon l'abbé Savarin, dépendant de l'abbaye d'Abondance, comme en témoigne une charte de 1534, qui place le prieuré Saint-André de Bellentre comme une dépendance de l'abbaye d'Abondance⁶⁹, ce qui démontrerait alors que le prieuré est une fondation des sires du Faucigny. Or, on peut voir que cette intégration fut, en réalité tardive, car en 1145, le pape Eugène III accorda le bénéfice du prieuré de Bellentre à la prévôté de Saint-Gilles de Verrès⁷⁰ et le rattachement à Abondance me semble extrêmement problématique car il est au moins daté du XV^e siècle. On voit donc que le prieuré Saint-André est une dépendance de Saint-Gilles de Verrès, qui a de nombreux bénéfices en Tarentaise à partir du XII^e siècle, comme à Séez ou à Saint-Germain. Autres prieurés canoniaux, il y a l'hospice du Petit-Saint-Bernard, qui appliquait la règle de saint Augustin⁷¹. En 1113, l'hospice fut concédé à la prévôté de Saint-Gilles de Verrès, avant une intégration totale en 1143, confirmée en 1145⁷².

Outre ces fondations de moindre ampleur, il faut évoquer la fondation du prieuré Saint-Martin de Moûtiers, qui est une dépendance clunisienne. Fondée entre 1096 et 1116⁷³ par le prieur Hilio et l'archevêque Boson et elle dépendante de l'abbaye de Nantua, elle-même dépendance clunisienne au milieu du XI^e siècle⁷⁴, la nouvelle fondation clunisienne va contribuer à changer radicalement le nom de la cité épiscopale. Désormais, *Darantasia* devint *Monasterium*, comme le souligne l'acte, et Cluny possède également l'église de Mâcot⁷⁵. Par cette concession, on voit que l'archevêque Boson est véritablement proche des réseaux clunisiens de son temps. La concession évoque une élection qui se fait conjointement entre l'abbé de Cluny et l'archevêque de Tarentaise si le prieuré atteint 13 moines⁷⁶. De plus, le prieur

⁶⁷ N. Carrier, *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Âge. Économie et société. Fin XIII^e-Début XVI^e siècle*, Paris, 2001, L'Harmattan, 621 pages, pp.29-30.

⁶⁸ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.100.

⁶⁹ Abbé Savarin, « Notice historique sur le prieuré de Bellentre, avec pièces justificatives », dans *Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère*, Moûtiers, 1874, t. II, pp.91-198. *Anno domini millesimo quingentesimo trigesimo quarto, indictione septima sexta mensis augusti, venerabilis Domnus presbyter Angelinus de Maffredia [...] tanquam procurator Reverendi Domni de Valligorgia Abbatis Abondanciae et Prioris Ecclesiae Prioratus Sancti Andree de Bellentro, albergavit, venerabili Domno Claudio Tulleti Capellano parocchiae Bellentri, unam peciam nemoris seu plantus arboris [...]*.

⁷⁰ P-É. Duc, *La prévôté et la paroisse de Saint-Gilles*, Ivree, 1873, 215 pages, pp.148-152.

⁷¹ L. Ripart, « La conquête religieuse des Alpes (XI^e-XII^e) », dans N. Deflou-Leca (dir.) et F. Demotz (dir.), *Établissements monastiques...*, *op.cit.*, pp.61-79.

⁷² F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.100 ; P-É. Duc, *La prévôté...*, *op.cit.*, p.155.

⁷³ M. G. Debombourg, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Nantua*, Bourg-en-Bresse, 1858, 398 pages, pp.66-68.

⁷⁴ J. Dubois, « L'implantation monastique dans le Bugey au Moyen Âge », dans *Journal des Savants*, Paris, 1971, n°1, pp.15-31 ; N. Reveyron, « Le prieuré clunisien de Nantua : analyse morpho-spatiale et organisation de l'espace ecclésial », dans N. Reveyron (dir.), O. Puel (dir.) et C. Gaillard (dir.), *Architecture, décor et organisation de l'espace : les enjeux de l'archéologie médiévale. Mélanges d'art et d'archéologie du Moyen Âge offerts à Jean-François Reynaud*, Lyon, 2013, DARA et MOM éditions, 304 pages, pp.203-213.

⁷⁵ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp. 288-291, annexe n°3 : « [...] Quae Ecclesia sita est in vico qui dicitur Monasterium, quia est sedes Archiepiscopatus Tarentasiae, sed et Ecclesiam de Mascoto similiter dedi [...] ».

⁷⁶ *Idem*, *op.cit.*, p.32.

peut siéger au sein du chapitre cathédral, il possède le statut de chanoine et les moines ont les mêmes droits que lesdits chanoines. En effet, ils participèrent aux processions de Noël, de Pâques, Pentecôte, de la fête des saints Apôtres Pierre et Paul, la Toussaint et le jour de la dédicace de l'église⁷⁷. Enfin, si cette fondation est une fondation du seigneur archevêque, on peut voir la présence des lignages laïques, en l'occurrence le lignage primitif de Cœur, représenté par Gonthier et Émeric, qui sont, dans la charte de fondation, présentés comme vicomtes de Tarentaise et protecteurs du prieuré. Les Briançon ne sont pas cités en tant que tels avant 1139, où ils sont cités comme vicomtes de Tarentaise. Leur nom est confirmé en 1147, au moment de la croisade d'Amédée III en Orient⁷⁸.

Si aux X^e et XI^e siècles les archevêques de Tarentaise sont peu connus, ils possèdent des prérogatives comtales depuis 996 et font face à l'expansion des Humbertiens. Par cette concession royale du *comitatus*, l'archevêque Amizon apparaît comme un vassal du roi Rodolphe III, qui l'a investi de l'assise foncière de son archevêché (*episcopatus*), mais aussi comme un officier royal. De plus, cette restauration du pouvoir concorde avec une politique monumentale de restauration de la cathédrale. Par cette investiture laïque, le roi s'attacha la fidélité de seigneurs ecclésiastiques, qui ne pouvaient transmettre – en théorie – les prérogatives comtales à des héritiers. Ils étaient donc plus facilement contrôlables.

Toutefois, en 1007, l'archevêque de Tarentaise Baldoph souscrivit au concile de Francfort, ainsi que dans une charte de fondation de l'évêché de Bamberg. Par cette participation au concile de Francfort, Baldoph se place comme un prince d'Empire, ce qui illustre bien le basculement des principaux prélats bourguignons vers l'Empereur et l'influence constante de l'Empereur sur le royaume de Bourgogne.

Les archevêques de Tarentaise sont, au XI^e siècle, proches des réseaux réformateurs, comme ceux d'Hugues de Salins, archevêque de Besançon (1031-1066), ou encore de Léger de Clérieu, archevêque de Vienne (1031-1070). Certains archevêques, notamment Emmon, apparaissent comme des archevêques réformateurs, cités dans de nombreuses fondations bénédictines ou canoniales, et prennent une importance considérable en Transjurane. Toutefois, les archevêques de Tarentaise sont confrontés à l'expansion d'un comte, nommé Humbert, venu probablement du diocèse de Belley. Les fiefs originels des Humbertiens se concentrent autour de l'évêché de Belley, dont le frère d'Humbert, Odon, est l'évêque. Après 1011, Humbert prit une importance considérable, grâce notamment à ses liens avec Ermengarde, qui est sa probable sœur, qui devint reine de Bourgogne. Elle lui concéda donc des terres *in agro Savoensi*, qui correspondent à des terres dans la Combe de Savoie et près d'Aix-les-Bains. Petit-à-petit, l'autorité humbertienne se substitua à l'autorité royale et elle s'étendit en Maurienne d'abord (1022, avant de s'implanter durablement à partir des années 1030), en Val d'Aoste (1024) et de posséder des terres en Valais, en Viennois et en Chablais à partir des années 1020-1030. Ces biens furent par la suite confirmés l'Empereur Conrad II le Salique, après le soutien des Humbertiens et de la reine Ermengarde à l'Empire.

⁷⁷ F-M. Million et V. Miédan-Gros, *Inventaire des titres essentiels de l'Archevêché de Tarentaise*, Moûtiers, 1866, coll. « Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère », t.I, pp.526-530.

⁷⁸ L. Ripart, « La croisade du comte Amédée III de Maurienne : un potlatch sans contrepartie ? » dans B. Grévin (dir.), A. Nef (dir.) et E. Tixier (dir.), *Chrétiens, Juifs et Musulmans dans la Méditerranée Médiévale. Études en hommage à Henri Bresc*, Paris, 2008, éditions De Boccard, 168 pages, pp.149-165.

Si le pouvoir humbertien put se développer grâce aux réseaux castraux et aux nombreuses fondations monastiques et aux contrôles des chapitres cathédraux, la présence humbertienne en Tarentaise est faible – on ne recense qu'un manse, tenu à Villarbéranger, par le marquis Oddon – mais elle s'affirme par la protection du chapitre cathédral de Tarentaise par ledit marquis. Par cette protection, il y a une inscription du marquis et de son père Humbert au sein de l'obit de Tarentaise. Il n'y a donc pas de pouvoir réel et concret des Humbertiens en Tarentaise. Il y a donc une sorte de coopération entre deux vassaux de l'Empereur, notamment dans les fondations monastiques, comme celle de Bellevaux en Bauges, entre 1084 et 1090. Les archevêques sont également à l'origine de fondations monastiques, comme le cas du prieuré Saint-Martin de Moûtiers, dépendance clunisienne, entre 1096 et 1116. Aux côtés de l'archevêque, on voit l'apparition d'une famille vicomtale : les Briançon. On peut donc voir que les archevêques collaborent avec les comtes de Savoie, et cette collaboration va s'intensifier au XII^e siècle, lors qui correspond à un véritable âge d'or pour la principauté épiscopale.

Les « archevêques-moines » de Tarentaise : l'âge d'or de la principauté épiscopale (1096-1211)

Entre la fin du XI^e siècle et le début du XIII^e siècle, la principauté épiscopale de Tarentaise va véritablement se développer et l'archevêque de Tarentaise va jouer un rôle important dans l'implantation de nouveaux monastères. C'est également durant ce même siècle que les archevêques jouèrent un rôle de premier plan dans l'espace alpin, dans un contexte de lutte entre la Papauté et l'Empire. Certains archevêques, comme Pierre II de Tarentaise, sont très proches de la Papauté, tandis que d'autres vont véritablement prendre parti pour l'Empereur et ainsi affirmer leur pouvoir temporel vis-à-vis des comtes de Maurienne-Savoie, qui avaient tenté de prendre le contrôle du siège archiépiscopal, en plaçant sur le siège leur chapelain Israël en 1140. Cette période correspond donc à un véritable « âge d'or ».

Des archevêques de Tarentaise engagés dans les réformes de l'Église au XII^e siècle

Au XII^e siècle, les Humbertiens, comme d'autres princes, firent la promotion des ordres bénédictins et canoniaux nouveaux. Ces nouvelles fondations, permises par les grands princes laïques, ont souvent pour origine ces derniers. Ces derniers installent des proches à la tête de différentes abbayes. Si le XI^e siècle est véritablement le siècle de l'expansion clunisienne, l'apparition de nouveaux ordres monastiques en contestation du monachisme clunisien, comme les chartreux ou les cisterciens, tendent à revenir au véritable érémitisme de la règle de saint Benoît.

Ce sont ces deux principaux ordres monastiques qui vont se répandre dans les Alpes, avec les ordres canoniaux, qui accompagnent généralement une régularisation des chapitres cathédraux, impulsée depuis l'abbaye de Saint-Ruf à Avignon, depuis 1039, et qui eut lieu entre 1040 et 1150⁷⁹. Dans les Alpes, l'implantation des ordres monastiques est à la fois l'œuvre d'évêques, comme Guy du Faucigny (1083-1119), qui favorisa Cluny avec la fondation du prieuré de Contamine-sur-Arve en 1083, qui fut officiellement rattaché à Cluny en 1119⁸⁰, ou

⁷⁹ Y. Veyrenche, « *Quia vos estis qui sanctorum patrum vitam probabilem renovatis...* Naissance des chanoines réguliers, jusqu'à Urbain II », dans M. Parisse (dir.), *Les Chanoines réguliers. Émergence et expansion (XI^e-XIII^e siècles)*, Saint-Étienne, 2009, Publications de l'Université de Saint-Étienne, CERCOR, 532 pages, pp.29-69.

⁸⁰ M. Pacaut, *L'Ordre de Cluny (909-1789)*, Paris, 1986, éditions Fayard, 435 pages, p.189.

encore Hugues de Châteauneuf, évêque réformateur de Grenoble, qui implanta au sein de son diocèse des initiatives monastiques réformatrices : La Grande Chartreuse, fondée en 1084, mais aussi l'implantation de chanoines réguliers à Saint-Martin de Miséré entre 1098 et 1109, où le prieuré servit aux revendications de l'évêque de Grenoble sur le *pagus* de Sermorens⁸¹, mais également l'œuvre des seigneurs. En effet, on constate que les grands seigneurs laïques favorisèrent le développement de nouveaux ordres monastiques. On voit par exemple le comte de Genève Aymon I^{er} concéder le prieuré de Chamonix à l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse en 1099, ou encore, on peut évoquer la fondation de l'abbaye Sainte-Marie d'Aulps, en 1094, qui est une fondation de l'ordre de Molesme qui se fit en accord avec les seigneurs Gillion de Rovorée et Girard d'Allinges, tous deux vassaux d'Humbert II de Maurienne mais aussi d'un seigneur indépendant : le baron du Faucigny⁸². En Tarentaise, si les fondations de la fin du XI^e siècle sont bénédictines, on voit une progressive implantation des ordres monastiques nouveaux, qui se fait principalement dans les marges du diocèse. En effet, après l'épiscopat de Boson (v.1084-1123), son successeur Pierre I^{er} de Tarentaise fut le premier moine cistercien à occuper un siège épiscopal dans toute la Chrétienté latine. Les établissements monastiques, en Tarentaise, reprennent, en tout cas selon Jacqueline Roubert, les *stationes* romaines, ce qui induit l'existence d'un monachisme routier⁸³. Toutefois, ne considérer ces implantations uniquement sous le prisme des réseaux routiers est incorrect, car ces implantations relèvent d'une stratégie de contrôle et d'une construction territoriale importante. Ces implantations dépendirent donc de la proximité d'un château et d'autres lieux de pouvoir situés à proximité de grands carrefours.

Pierre I^{er} est d'abord un moine réformateur, originaire de Bourgogne. Il est proche de Robert de Molesme et d'Étienne Harding, fondateurs de l'ordre cistercien en 1098. Il fut également un proche de Gui de Bourgogne. Pierre, par son entourage important, devint l'un des moines fondateurs de l'abbaye de La Ferté, fille de Cîteaux. Il en devint d'ailleurs le troisième abbé, entre 1120 et 1132. Il participa également à la fondation de l'abbaye cistercienne de Bonnevaux, en Dauphiné, fondée par Étienne Harding en 1117, à la demande de l'archevêque de Vienne, Gui de Bourgogne⁸⁴.

Pierre est aussi le fondateur de plusieurs abbayes cisterciennes en Italie, comme Tiglieto en 1120 et Lucedio en 1123, qui deviennent alors des filles de La Ferté. C'est d'ailleurs en revenant d'Italie que Pierre aurait été approché par les habitants de Moûtiers afin que ce dernier devienne archevêque. Il succéda à l'archevêque Boson, qui était mourant. Il fut élu en 1124 et son activité archiépiscopale est recensée à partir de 1125. Il prépara ainsi la première fondation cistercienne dans le comté de Maurienne-Savoie, avec l'achat d'une terre à Plancherine, détenue

⁸¹ N. Deflou-Leca, « Une fondation canoniale réformatrice : la collégiale Saint-Martin de Miséré et ses dépendances (XI^e-XIII^e siècle) », dans *La Pierre et l'Écrit. Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Grenoble, PUG, 2015, n°26, pp.25-46.

⁸² A. Delerce, *Une abbaye de montagne, Sainte-Marie d'Aulps. Son histoire et son domaine par ses archives*, Thonon, 2011, Académie Chablaisienne, coll. « Documents d'Histoire savoyarde », 546 pages, pp.47-50 ; A. Delerce, « L'abbaye Sainte-Marie d'Aulps, esquisse historique », dans A. Baud (dir.) et J. Tardieu (dir.), *Sainte-Marie d'Aulps : une abbaye cistercienne en pays savoyard*, Lyon, 2010, ALPARA, coll. DARA, n°33, 186 pages, pp.21-36.

⁸³ J. Roubert, « La seigneurie des Archevêques... », *art.cit.*, p.70.

⁸⁴ A. Dimier, *Saint Pierre de Tarentaise. Essai historique par un moine de Tamié*, Saint-Martin de Ligugé, 1935, 206 pages, p.16.

par les sires de Chevron. L'achat est pourtant effectif dès 1128. Par sa proximité avec Gui de Bourgogne, devenu pape sous le nom de Calixte II (1119-1124), son élection fut facilitée et il coopéra avec le comte Amédée III. Il est à l'origine de l'expansion de l'ordre cistercien dans le comté de Maurienne-Savoie, avec la fondation de Tamié (1132) ou encore la refondation de l'abbaye d'Hautecombe (1135). Il agit également pour intégrer l'abbaye d'Aulps à l'ordre cistercien, en 1136, en faisant renoncer Guérin à un mode de vie érémitique cénobitique, peu conforme au mode de vie cistercien. Pour revenir ce cas de Tamié, c'est une fondation cistercienne, fondée dans les marges du diocèse de Tarentaise, en 1132. Cette fondation est une véritable démonstration de la coopération entre le pouvoir archiépiscope et le pouvoir comtal car c'est à l'initiative du comte Amédée III que les Cisterciens s'installèrent, malgré une absence notable dans la charte de fondation⁸⁵. Dans la charte de fondation, on constate la présence de nombreuses personnalités, dont Amédée I^{er} d'Hauterive, parent de Conrad de Hohenstaufen et du comte d'Albon Guigues III, l'abbé de Bonnevaux Jean et le frère Pierre, futur abbé de Tamié. Cette abbaye, fondée aux confins du diocèse de Tarentaise, est à la fois le symbole d'une coopération entre un pouvoir ecclésiastique (l'archevêque de Tarentaise), l'aristocratie locale (les Chevron) et le pouvoir comtal (Amédée III) mais il y a également la volonté de contrôler les confins d'une principauté épiscopale aux contours géographiques flous de la part de l'archevêque mais également du comte.

En plus de permettre l'expansion cistercienne dans le comté, l'archevêque Pierre œuvra véritablement en réformateur, en régularisant son chapitre cathédral, intégrant des chanoines réguliers. En effet, il se place dans le courant des réformateurs. La régularisation des chapitres cathédraux eut lieu dans à partir des années 1070 jusqu'aux années 1150, souvent à l'initiative des évêques, mais aussi des chanoines et des laïcs⁸⁶. Comme le montre Yannick Veyrenche, les transferts d'églises et les mutations de statuts des communautés desservantes s'inscrivent dans un contexte de réformes de l'Église, qui s'intensifièrent à partir de la seconde moitié du XI^e siècle. Ils servent à légitimer les potentats laïques et ecclésiastiques dans un contexte de structuration des sociétés féodales, qui reposent à la fois sur la coopération entre pouvoir laïc et pouvoir ecclésiastique, mais aussi sur une certaine mise en compétition⁸⁷. De grandes « fédérations » canoniales, comme Saint-Ruf d'Avignon ou Saint-Laurent d'Oulx, vont permettre la diffusion d'une observance plus stricte de l'*Institutio canonicorum Aquisgranensis*, existante depuis 816, dans le sillon rhodanien et alpin, avec une évolution de la règle, qui fut celle de saint Augustin.

Si Besançon voit déjà son chapitre cathédral être régularisé, avec l'installation, dans le

⁸⁵ T. Mastelinck, *Une abbaye de montagne, Notre-Dame de Tamié. Espaces, domaines, interlocuteurs (XII^e-XV^e siècles)*, Chambéry, 2021, Mémoire de M1 sous la direction de L. Ripart, 301 pages, pp.40-41.

⁸⁶ H. Chopin, « Les régularisations d'églises canoniales dans les diocèses de Mâcon, Lyon et ceux de la province de Vienne (2^e moitié XI^e-XII^e siècle) », dans N. Deflou-Leca (dir.) et A. Massoni (dir.), *Monde canonial, monde monastique. Mutations et conversions de statuts, IX^e-XII^e siècle*, Rennes, 2024, PUR, coll. « Histoire », 363 pages, pp.151-167.

⁸⁷ F. Mazel, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle : l'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, 2002, CTHS, coll. « Histoire » ; Y. Veyrenche, « Régularisation des chapitres cathédraux et transferts d'églises aux chanoines réguliers dans la vallée du Rhône (XI^e-XII^e siècle), dans N. Deflou-Leca (dir.) et A. Massoni (dir.), *Monde canonial...*, op.cit, pp.205-221.

prieuré Saint-Paul, de chanoines, en janvier 1044⁸⁸, il s'agit d'un mouvement général de régularisation. Sur les neuf évêchés du sillon rhodanien, quatre évêchés (Arles, Avignon, Orange et Belley) régularisent leur chapitre cathédral, tandis que les cinq autres évêchés restant (Vienne, Viviers, Valence, Saint-Paul et Lyon) conservent un chapitre « séculier »⁸⁹. À Lyon, Vienne ou encore Valence, les chanoines réguliers ont été implantés dès les années 1110, alors dans d'autres diocèses, il faut attendre les années 1130-1140 pour voir ces chapitres être régularisés. Comme on l'a vu plus haut, les régularisations sont souvent le fait des évêques. Hugues de Châteauneuf est à l'origine de l'installation de chanoines réguliers à Saint-Martin de Miséré, mais aussi dans ces églises desservantes, à savoir le prieuré de Saint-Jeoire et l'église Saint-Maurice de Clarafond, entre 1098 et 1109. À Belley, le chapitre cathédral est régularisé en 1140 par le chartreux Bernard II de Portes, et la régularisation est confirmée par le pape Innocent II en 1142. En Maurienne, l'évêque Airald concéda à ses chanoines réguliers la possession des prieurés d'Aiton en 1114 et d'Aiguebelle en 1124. Ces chanoines furent implantés par l'évêque en coopération avec le prieuré Saint-Jeoire⁹⁰. Toutefois, on constate que les grands seigneurs laïques peuvent également être à l'origine d'implantation canoniale, avec une volonté politique de contrôle du territoire par un important réseau canonial. C'est le cas de l'implantation de chanoines de Saint-Ruf à Annonay, permise par le Dauphin Guigues III, qui lui assura le contrôle sur le comté de Sermorens. À Saint-Maurice d'Agaune, le comte Amédée III, aidé par les évêques de Maurienne, de Grenoble et de Sion, ainsi que par l'archevêque de Tarentaise, renonça à l'abbatiai laïc de l'abbaye et développa la réforme canoniale, entre 1128 à 1143⁹¹.

En Tarentaise, la réforme canoniale est concomitante de la réforme de Saint-Maurice d'Agaune. C'est d'ailleurs des chanoines de cette abbaye qui sont implantés dans le monastère Saint-Michel de Moûtiers, fondé en 1140⁹². Les biens concédés enserrèrent la cité archiépiscopale et ils constituent les premiers biens des Humbertiens en Tarentaise, ce qui sous-entend l'importance considérable mais néanmoins inconnue de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Tarentaise comme relais du pouvoir humbertien⁹³. L'archevêque accorda aux chanoines du prieuré Saint-Michel de Moûtiers d'abord les églises de Salins, Montagny et Feissons-sur-Salins, puis entre 1140 et 1178, leurs biens s'étendirent. Ils obtinrent, en effet, les revenus des églises d'Aigueblanche, des pâturages à Grégny⁹⁴ mais également à Saint-Martin-de-Belleville.

L'implantation d'un prieuré de chanoines réguliers entraîna la fondation d'un hôpital à Moûtiers, sans doute après 1140, dans un moment où la « révolution de la charité » se met en

⁸⁸ A. Bully, « Du *palatium* à la collégiale Saint-Paul de Besançon. Évolutions institutionnelles, transformations monumentales ? », dans N. Deflou-Leca (dir.) et A. Massoni (dir.), *Monde canonial...*, *op.cit.*, pp.73-96.

⁸⁹ Y. Veyrenche, « Régularisation des chapitres... », *art.cit.*, p.206.

⁹⁰ G. Michaux, *Le chapitre cathédral de Saint-Jean de Maurienne du XI^e au XIV^e siècle*, Saint-Jean de Maurienne, 2003, Travaux de la S.H.A.M., t.XXXVII, 342 pages, p.78.

⁹¹ L. Ripart, « Le temps des réformes (de l'an mil au début du XIII^e siècle) », dans B. Andenmatten (dir.), L. Ripart (dir.), P-A. Mariaux (dir.) et T. Brero (dir.), *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. 515-2015*, Gollion, 2015, éditions Infolio, deux tomes, t.I, « Histoire et Archéologie », 504 pages, pp.157-183.

⁹² R. Becci, *Le chartrier de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (1128-1292) : étude et édition*, Paris, 1997, thèse d'École des Chartes, pp.21-22.

⁹³ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp.33-34.

⁹⁴ Hameau d'Hautecour, dans l'arrondissement d'Albertville.

place, notamment chez les Prémontrés depuis les années 1120⁹⁵. Néanmoins, la fondation d'un hôpital est souvent localisée dans la cité épiscopale, dans une certaine proximité avec la cathédrale. À Lyon, l'hôpital se situe près du cloître tout en restant à l'extérieur, en vertu du canon 141 de la règle de Chrodegang⁹⁶. Toutefois, ce phénomène hospitalier canonial n'est pas une généralité et elle n'est parfois pas répandu. De plus, cette œuvre hospitalière fut complétée par la création d'une véritable soupe populaire, afin d'aider les miséreux qui, au XII^e siècle, se dirigeaient vers l'espace urbain⁹⁷. L'implantation de chanoines réguliers à Moûtiers fut confirmée en 1145 par une bulle d'Eugène III. Les implantations de chanoines réguliers dans les marges du diocèse de Tarentaise servent à l'archevêque à étendre son pouvoir sur l'ensemble de son diocèse, du Petit-Saint-Bernard à Cléry et à veiller, dans une logique réformatrice, à l'encadrement des fidèles.

Pourtant, l'implantation de chanoines réguliers à Cléry servit à l'archevêque à affirmer son pouvoir devant le pouvoir comtal, qui s'installait progressivement dans la Combe de Savoie. En 1139, en application aux idées des réformes, Amédée III restitua à l'archevêque Pierre les dîmes de Conflans, Saint-Sigismond et Pallud contre 30 sous de Suse. Il les restitua pour la rémission de ses péchés et pour la rédemption de ses ancêtres, avec une pieuse et dévouée intention, à l'Église de Tarentaise⁹⁸. Au-delà de la rétrocession des dîmes de Conflans, Saint-Sigismond et Pallud, elles symbolisent le contrôle d'une partie de Conflans par les archevêques de Tarentaise, alors que Conflans constituait une part importante du douaire de la reine Ermengarde. On peut donc dater les premières revendications archiépiscopales sur Conflans de cette même année 1139⁹⁹. On voit également que la rétrocession se fit avec la présence de témoins, vassaux de l'archevêque ou du comte, comme la présence d'un Aymon de Briançon ou encore de Gonthier de Cevins, apparenté aux Briançon et vassaux de l'archevêque de Tarentaise et du comte ou encore des sires Pierre et Guyfred des Bauges (*Bodgis*) sans doute, vassaux des comtes de Maurienne-Savoie, puis d'un Guillaume de *Salis*. Nous avons également la présence de chanoines et de moines, présents au sein de la *curia* archiépiscopale, comme les frères Aldémar et Pierre.

L'archevêque Pierre mourut en 1140 et il fut remplacé par le chapelain comtal, Israël. Il s'agit d'une tentative comtale de déstabiliser le pouvoir archiépiscopal en le contrôlant. Il commit de nombreuses aliénations au profit des comtes de Maurienne-Savoie. Il est cité dans la chartre de fondation de l'abbaye de Rivalta en 1141, avant qu'il ne soit démis de ses fonctions par le pape

⁹⁵ F-O. Touati, « « Aime et fais ce que tu veux ». Les chanoines réguliers et la révolution de charité au Moyen Âge », dans M. Parisse (dir.), *Les Chanoines réguliers. Émergence et expansion (XI^e-XIII^e siècles)*, Saint-Étienne, 2009, CERCOR, 532 pages, pp.159-210.

⁹⁶ H. Chopin, *Occupation et utilisation de l'espace dans le monde canonial au Moyen Âge : l'exemple du diocèse de Lyon*, Lyon, 2022, thèse soutenue à l'Université Lumière-Lyon 2 sous la direction de N. Reveyron, t.I, 683 pages, p.108.

⁹⁷ M. Aurell, *Dix idées reçues sur le Moyen Âge*, Paris, 2023, éditions J-C. Lattès, 213 pages, pp.46-48.

⁹⁸ [...] *Ego Amedeus, comes et marchio, pro redemptione meorum antecessorum, atque pro solvendis contagiis meorum peccaminum Tarentasiensis Ecclesie Sancti Petri Apostolorum Principis, atque Petro bonae memoriae ibidem existenti Archiepiscopo et suis successoribus, decimas quas habeo Confluenti, et in parrochia Sancti Sigismundi et in villa Paludis, devotae intentione mentis relinquo et concedo [...]*, dans J-A. Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoye*, Nancy, 1759, 515 pages, p.350.

⁹⁹ Ceci est une réponse à la question posée par Pierre Ougier-Simonin ; Conflans appartient aux archevêques de Tarentaise depuis 1139 par la rétrocession de ces dîmes.

Innocent II, à la demande des chanoines de Tarentaise qui voyaient les droits de leur archevêché être abaissés.

À la suite, c'est l'abbé de Tamié, Pierre, qui fait très certainement un membre important dans la cour archiépiscopale qui fut élu archevêque. Il refusa dans un premier temps avant d'y être forcé sur injonction du Chapitre général de Cîteaux en 1142. Dans les premières années de son épiscopat, il procéda à des réformes de son chapitre cathédral, s'entourant de chanoines pour son gouvernement épiscopal. En réalité, ce fut déjà le cas car la charte de fondation du prieuré Saint-Michel de Moûtiers, en 1140¹⁰⁰. Ces chanoines composent donc le gouvernement épiscopal. En 1147, le pouvoir archiépiscopal fut renforcé par l'abandon du droit de dépouille ecclésiastique, c'est-à-dire le droit que possédait le comte sur les biens d'un clerc décédé. C'est en partant en croisade que le comte Amédée III concéda ce droit à l'archevêque, qui put alors reconstruire le toit de sa cathédrale¹⁰¹. Il participa également, en 1147-1148, dans sa volonté de réforme, à visiter l'ensemble de son diocèse afin de le réformer pleinement et de faire intégrer les idéaux des réformes de l'Église dans une période complexe. Géopolitiquement, il y a des tensions entre le dauphin Guigues IV et le comte de Maurienne-Savoie Amédée III, qui se traduisit par le siège de Montmélian en 1142. Au-delà de ce conflit d'ampleur régional, les comtes de Maurienne-Savoie, par leur proximité avec la Papauté et par leur grande influence en Piémont, ce qui leur valu des luttes avec les empereurs de la maison Staufen afin de conserver leur statut de marquis en Italie et Amédée III essaya d'étendre son influence en Turinois, entre 1125 et 1138, mais ce fut un demi-échec¹⁰².

Sous l'épiscopat de Pierre II de Tarentaise, l'implantation de chanoines réguliers se poursuivit, notamment dans les paroisses de Séez et de Montvalezan, qui sont rattachées à l'hospice du Petit-Saint-Bernard depuis 1143, soit deux ans après sa refondation. Ces églises, comme l'hospice du Petit-Saint-Bernard, sont des dépendances de la prévôté Saint-Gilles de Verrès. En 1151, le prieuré Saint-Alban, qui est également un prieuré de chanoines réguliers, est cédé à la collégiale Saint-Ours d'Aoste, avec l'église de Montgirod. 10 ans plus tard, en 1161, l'archevêque Pierre II concéda également la gestion de l'hôpital de Moûtiers et de ses dépendances, soit les chapelles du Carret, à Saint-Bon, et de La Saulce, à ces mêmes chanoines¹⁰³. Dans les années 1170, on voit que l'archevêque est même dépossédé des dîmes desdites chapelles.

On voit également, qu'au-delà des réformes, les archevêques de Tarentaise sont aussi d'importants diplomates dans un contexte de luttes entre la Papauté et l'Empire, mais aussi à une échelle plus locale, qu'il convient également de questionner.

Entre Papauté et Empire, les archevêques de Tarentaise, de véritables diplomates

¹⁰⁰ A.A.S.M. CHA 054/01/01, [...] *et in aliis consiliis si necesse fuerit eorum suffragium [...]*, à ce sujet, cf. F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp. 33-34, *sq* pp.293-294.

¹⁰¹ J. Roubert, « La seigneurie... », *op.cit.*, p.73.

¹⁰² L. Ripart, *Les fondements idéologiques...*, *op.cit.*, pp.317-325, particulièrement la page 323 ; F. Cognasso, *Il Piemonte nell'età sveva*, Turin, 1968, *Deputazione subalpina di storia patria*, 909 pages, pp.197-206.

¹⁰³ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp.36-38 et *sq* pièce justificative n°5, pp.294-296. A.A.V.I. 73, parchemin n°11.

De 1124 à 1211, les archevêques de Tarentaise agissent comme de véritables diplomates au service d'abord des comtes de Maurienne-Savoie, puis des papes et des empereurs. Dans l'espace savoyard, l'archevêque de Tarentaise, comme on l'a vu plus haut, va jouer un rôle de conseiller spirituel pour l'expansion monastique du comté humbertien, notamment des moines cisterciens.

En effet, Pierre I^{er} agit pour l'établissement de Cisterciens venus de Bonnevaux à Tamié (1132), pour la refondation d'Hautecombe ainsi que sa régularisation à l'ordre cistercien (1135) et la régularisation de l'abbaye d'Aulps dont l'abbé, Guérin, fut par la suite nommé sur le siège épiscopal de Sion. Pourtant, on retrouve l'archevêque être engagé dans la réforme de Saint-Maurice d'Agaune, entre 1128 et 1143, et cela se traduisit, comme on l'a vu plus haut, par la fondation et l'implantation d'un prieuré de chanoines réguliers dépendant de Saint-Maurice d'Agaune dans la cité archiépiscopale (1140). Toutefois, on voit que l'archevêque Pierre I^{er} est à la fois en lien avec la Papauté, car c'est un proche de Bernard de Clairvaux¹⁰⁴ et de Gui de Bourgogne, qui devint pape en 1119, mais aussi par les deux Amédée d'Hauterive, qui sont à la fois parents avec les comtes d'Albon et les Staufen. Par cela, on voit donc que Pierre I^{er} possède des liens très indirects avec les papes et les empereurs.

En 1140, à la mort de Pierre I^{er}, l'archevêché, comme le comté de Maurienne-Savoie, se rapprocha de la Papauté. Amédée III est un comte réformateur, proche de la Papauté et proche des monastères, qui servirent à l'affirmation du pouvoir comtal. En 1108, une communauté de chanoines de Saint-Maurice fonda l'abbaye d'Abondance sur impulsion du comte Amédée III, qui est aussi à l'origine de la fondation de l'abbaye cistercienne de Saint-Sulpice en 1120¹⁰⁵. Il abandonna l'abbatiai laïc de Saint-Maurice d'Agaune en 1128. Pourtant, ce rapprochement avec la Papauté va entraîner un éloignement des comtes de Maurienne-Savoie avec l'Empire, dirigé par les Staufen. On retrouve une situation similaire avec le comté d'Albon, devenu Dauphiné, où le dauphin Guigues IV se rapprocha de la Papauté. La participation de la noblesse savoyarde à la croisade, comme les sires de Montmayeur, de Briançon, de Villette, de Miolans, de La Chambre ou de Blonay, ou de vassaux situés dans la zone d'influence savoyarde ou bourguignonne, comme le seigneur Aymon I^{er} de Faucigny et son fils Rodolphe, le seigneur Guillaume I^{er} de Thoire ou encore Gaucher II de Châtillon¹⁰⁶, montrent l'importante affirmation constante des comtes de Maurienne-Savoie dans l'espace alpin mais aussi dans l'espace bourguignon et français. Les évêques de l'espace humbertien prirent alors le parti du comte.

Par cet engagement en croisade, les évêques du comté ou des territoires influencés par les Humbertiens reçurent de la part du Pape plusieurs bulles de confirmations de droits. En effet, en 1145, le pape Eugène III confirma l'implantation de chanoines réguliers en Tarentaise. Par la suite, l'archevêque eut des relations pleines avec le pape Alexandre III, à tel point qu'il figura dans les cercles proches du Pape. En effet, il rencontra deux fois le pape Alexandre III à Rome (1161) et à Tours (1163) et il fit partie du cercle très proche du Pape, comme Henri de France, qui est un évêque réformateur de Beauvais, de 1149 à 1162, avant qu'il ne devint

¹⁰⁴ A. Dimier, *Saint Bernard et la Savoie*, Annecy, 1948, 50 pages, pp.12-13.

¹⁰⁵ B. Demotz, *Le comté ...*, *op.cit.*, pp.24-25.

¹⁰⁶ C. Genoux, *Histoire de la Savoie depuis la domination romaine jusqu'à nos jours*, Annecy, 1852, éditions Sallet, 480 pages, p.96.

archevêque de Reims de 1162 à 1175¹⁰⁷. Cette proximité avec le Pape fait de lui, avec l'évêque chartreux de Belley Anthelme de Chignin depuis 1163, un soutien de poids de la politique pontificale dans l'espace alpin alors que les autres évêques sont des princes fidèles à l'Empire. Or, dans les années 1160, la donne changea et les évêques furent plus réfractaires à suivre l'Empereur, dont l'autorité avait été atteinte après l'affirmation des communes italiennes. Désormais, Pierre II de Tarentaise demeurerait être l'un des seuls, avec Adalbert de Bohême, archevêque prémontré de Salzbourg, à pouvoir discuter avec l'Empereur Frédéric I^{er} de Barberousse. Malgré cette désadhésion des évêques au pouvoir impérial, certains reçurent des bulles impériales de confirmation de droits. En effet, dans l'espace rhônalpin, l'évêque de Genève Arducus du Faucigny (1135-1185), alors en conflit avec le comte de Genève, reçut deux bulles impériales, en 1154 et 1162, qui avaient pour objectif de contrecarrer l'expansion des comtes de Genève sur les terres épiscopales au sud et l'expansion des Zähringen au nord ; à Grenoble, l'évêque Geoffroy, partisan de l'Empereur, reçut en 1161 une bulle impériale, protégeant les droits de son Église devant les prétentions des Dauphins, alors partisans du Pape. On constate donc que l'objectif de l'Empereur est de déstabiliser les grandes principautés alpines, proches de la Papauté, en concédant des droits aux évêques, souvent princes d'Empire.

Pierre II de Tarentaise resta malgré tout un soutien du Pape dans l'espace alpin. Outre cette diplomatie au service de la Papauté pour régler le conflit entre l'Empire et la Papauté, on peut voir qu'il agissait également au niveau régional. En effet, il joua un rôle dans l'arrêt du conflit entre le comte Humbert III et le gouverneur du Dauphiné, Alphonse Jourdain de Toulouse, en 1167¹⁰⁸.

Il agissait également dans la réconciliation entre les grands lignages aristocratiques et les évêques, comme ce fut le cas entre les seigneurs de La Chambre et les évêques de Maurienne, ainsi qu'entre les chanoines de Maurienne et l'abbaye de Saint-Chaffre, en 1153. En 1155, il dut gérer un conflit entre le monastère du Lac-de-Joux et le monastère de Lieux-Poncet, tous deux dans le diocèse de Lausanne¹⁰⁹. On le retrouve également dans un conflit opposant l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et le comte de Savoie, en 1170, où il est cité comme un proche conseiller du comte. On voit donc que si l'abbaye possède un droit d'exemption vis-à-vis des évêques de Sion, l'archevêque de Tarentaise y exerce une réelle autorité par sa proximité avec le comte de Savoie. Enfin, par son action diplomatique en faveur de la Papauté, il reçut deux bulles pontificales de confirmation, une sur la gestion conjointe de l'hôpital de Moûtiers et une autre sur la confirmation d'une principauté épiscopale très étendue,

¹⁰⁷ O. Guyotjeannin, *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Beauvais-Noyon, X^e-début XIII^e siècle)*, Paris-Genève, 1987, Librairie Droz, Mémoires et Documents publiés par la Société de l'École des Chartes, n°30, 314 pages, pp.129-136 ; L. Falkenstein, « Alexandre III et Henri de France. Conformités et conflits », dans R. GROË (dir.), *L'Église de France et la papauté (Xe-XIIIe siècle) / Die französische Kirche und das Papsttum. Actes du XXVI^e colloque historique franco-allemand organisé en coopération avec l'École nationale des Chartes et par l'IHA (Paris, 17-19 octobre 1990)*, Bonn, 1993, Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia, t.I, pp.103-176.

¹⁰⁸ U. Chevalier, *Regeste dauphinois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*, Grenoble, 1913, t.1, p.716, acte 4281.

¹⁰⁹ A. Dimier, *Saint Pierre...*, *op.cit.*, p.197.

au Beaufortain et à la Haute-Tarentaise, la plaçant sous immédiate pontificale, en 1171-1172¹¹⁰.

Enfin, le conflit Empire-Papauté s'étant calmé, il joua un rôle diplomatique de la Papauté auprès des rois de France et d'Angleterre, du moins à partir de 1165¹¹¹. Sur fond de tensions entre Richard I^{er} Plantagenêt et son père Henri II, qui avait enlevé la fiancée de Richard, Adèle de France, pour en faire sa concubine, Pierre II de Tarentaise devait concilier, en 1173, la Papauté avec le roi Henri, sur fond de tensions entre la Papauté et le royaume d'Angleterre au sujet de la mort de Thomas Becket, qui contestait la toute-puissance du roi dans les affaires de l'Église, en vertu des constitutions de Clarendon (1164). Pierre avait été aussi appelé pour régler le problème du soulèvement entre Henri *Courtmantel*, qui s'était allié à Louis VII, et son père Henri II¹¹². De plus, on constate, à la fin du XII^e siècle, une tentative de rapprochement entre le comte Humbert III et les Plantagenêt, au travers d'un mariage entre Alice de Savoie et Jean sans Terre qui, selon Yves Sassier, avait pour but de limiter le pouvoir du comte de Provence Raimond V, fidèle partisan de Frédéric I^{er} Barberousse, et, ainsi, sécuriser les frontières orientales du duché d'Aquitaine¹¹³. Le mariage d'Alice et de Jean aurait permis aux Plantagenêt de récupérer la Savoie et le Piémont, alors qu'Humbert n'avait pas encore d'héritier¹¹⁴. Dans le contrat de mariage entre Alice et Jean, Pierre II de Tarentaise apparaît aux côtés de membres de lignages savoyards, comme les Briançon. En effet, on constate la présence d'un Rodolphe de Briançon, d'Aimeric III de Briançon, qui est cité comme vicomte (*vicecomes*) mais également du moine chartreux, successeur de Pierre II de Tarentaise, Aymon de Briançon¹¹⁵. Le traité anglo-savoyard avait amorcé une transformation dans la dévolution de la légitimité princière, passant d'une gestion féminine tutélaire d'une principauté, dans les cas où si le fils est mineur, à l'émergence d'un droit coutumier qui empêcha les héritières de totalement apporter la principauté dans l'escarcelle de leurs époux. C'est ce qui pouvait théoriquement se passer, car la dot de la jeune princesse était le « comté » de Belley, qui correspondait en réalité à l'espace revendiqué par l'évêque Anthelme, dans le scénario où Humbert III avait un fils¹¹⁶. Pour revenir au rôle de l'archevêque, il apparaît comme témoin mais aussi comme l'un des garants spirituels de l'accord entre le comte Humbert III et le roi Henri II, où il veilla au respect de l'accord, sous peine de voir les terres comtales être frappées d'interdit, si le comte ne respectait pas ses engagements¹¹⁷. Or, cet engagement n'eut jamais lieu car la princesse savoyarde mourut en

¹¹⁰ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.38.

¹¹¹ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.105.

¹¹² Y. Sassier, *Louis VII*, Paris, 1991, éditions Fayard, 499 pages, pp.457-458.

¹¹³ *Ibid.*, p.448.

¹¹⁴ R. V. Turner, *King John : England's Evil King ?*, Stroud, 2009, History Press, 240 pages, p.36.

¹¹⁵ W. Stubbs (éd.), *Gesta regis Henrici secundi, Benedicti abbatis. The Chronicle of the reigns of Henry II and Richard I, A.D. 1169-1192. Known Commonly under the Name of Benedict of Peterborough*, Londres, 1867 (réédition 2012), vol.I, 456 pages, pp.35-41.

¹¹⁶ L. Ripart, *Les fondements idéologiques...*, *op.cit.*, pp.500-502.

¹¹⁷ « [...] *Petrus quoque Tarentasiensis archiepiscopus, et Arduino (Arducius) Gebennensis, et Willelmus Maurianensis episcopi, et abbas Sancti Michaelis coram Sanctis Ewangeliis, de mandato comitis, firmiter promiserunt, quod ad beneplacitum regis, et quando voluerit, personam comitis excommunicabunt, et terram suam sub interdictio ponerent, si comes hanc pactionem inter eos factam non servaverit. Idem facient de personis hominum comitis et terris eorum, per quos statit quod non servetur pactio inter regem et comitem facta. Et tamdiu comitem et eos qui pacem servare noluerint, et terras eorum sub interdictio tenebunt, donec domino regi fuerit satisfactum. [...]* ». cf. W. Stubbs (éd.), *Gesta regis...*, *op.cit.*, pp.38-39.

1173. Lors de ces voyages diplomatiques, Pierre II intervint dans de nombreuses abbayes et prieurés, entre France, Normandie et Angleterre. En 1174, on retrouve l'archevêque de Tarentaise aux côtés de Burchard V de Montmorency dans une donation dudit seigneur à l'abbaye de Saint-Victor de Paris¹¹⁸.

C'est d'ailleurs en revenant d'une mission diplomatique entre Louis VII et Henri II que l'archevêque, épuisé, mourut à l'abbaye de Bellevaux, en Haute-Saône, en 1174. Une *vita* fut rédigée par Geoffroy d'Hautecombe, permit alors au Cistercien d'être canonisé en 1191, sous l'impulsion de Célestin III. Il s'agit de l'un des seuls évêques cisterciens à avoir été canonisé.

Son successeur, Aymon II de Briançon, avait été préalablement choisi en 1170, quand l'archevêque Pierre était venu à la Grande Chartreuse, où il avait rédigé son testament. Il le devint entre 1174 et le 28 mars 1176. Jacqueline Roubert affirme qu'Aymon est un moine chartreux, mais sa cartusianité est remise en cause par Sylvain Excoffon, qui énonce qu'au XII^e siècle, aucun archevêque de Tarentaise n'est chartreux¹¹⁹. Pourtant, il semble favoriser l'ordre cartusien, et il intervint à la chartreuse du Vallon et de Saint-Hugon entre 1184 et 1190, ce qui montre qu'il fut sans doute chartreux¹²⁰.

Il fait partie du lignage vicomtal de Briançon et il est un cousin (*consanguineus*) des seigneurs Rodolphe et d'Henri du Faucigny, qui sont des fils d'Aymon I^{er} de Faucigny « pourvoyeur d'églises »¹²¹ et de Clémence de Briançon. Son épiscopat est assez complexe car il prit le contrepied de ses prédécesseurs, en adoptant une politique pro-impériale alors que ses prédécesseurs avaient un positionnement résolument pro-pontifical. Il semble néanmoins poursuivre, dans un premier temps, la politique pontificale de ses prédécesseurs. En effet, en 1176, il reçut une bulle pontificale d'Alexandre III, adressée depuis Anagni, « *in bone memorie Petrum quondam Tharentasiensem archiepiscopum* »¹²², preuve qu'il s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs, dans un premier temps.

Il joua un important rôle d'arbitre dans le comté de Savoie. En effet, il arbitra un conflit entre Humbert III et l'évêque de Sion Conon, entre 1176 et 1179, où il intervint pour un accord de paix. On le retrouve en 1181 où il servit d'arbitre dans l'établissement des droits communaux de la cité sédunoise, puis deux ans plus tard (1183), on le retrouvait à Aoste, où il dut occuper un rôle de médiateur entre son suffragant Guy d'Aoste et la collégiale Saint-Ours, au sujet de la cession d'une vigne à l'hôpital de Saint-Ours, ainsi que la juridiction sur les paroisses de Gressan et de Châtel-Argent¹²³. On le retrouva en 1194 dans un rôle de médiateur entre les sires

¹¹⁸ *Gallia Christiana. Ubi de provinciis Senonensi et Tarentasiensi agitur*, Paris, 1770, col. 386-387.

¹¹⁹ S. Excoffon, « Les chartreuses et les évêques dans les du Nord (XII^e et début XIII^e siècle) », dans N. Deflou-Leca (dir.) et F. Demotz (dir.), *Établissements monastiques...*, *op.cit.*, pp.163-182 ; S. Excoffon, « Les évêques et les chartreuses dans les provinces de Lyon, Vienne, Besançon, Aix et Arles au XII^e siècle », dans N. Deflou-Leca (dir.) et A. Massoni (dir.), *Évêques et communautés religieuses dans la France médiévale*, Paris, 2022, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », n°185, 415 pages, pp.103-122.

¹²⁰ L. Ménabréa, « Notice sur l'ancienne chartreuse de Vallon en Chablais, avec des chartes inédites et des éclaircissements relatifs à la famille souveraine des sires des Faucigny » dans *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, Chambéry, 1854, 484 pages, pp.241-307 ; E. Burnier, *La chartreuse de Saint-Hugon, en Savoie*, Chambéry, 1869, acte n°65, p.278-279.

¹²¹ N. Carrier, *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Âge. Économie et société. Fin XIII^e-Début XVI^e siècle*, Paris, 2001, L'Harmattan, 621 pages, pp.28-29.

¹²² J.-A. Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste*, Aoste, 1907, t.II, 476 pages, p.37.

¹²³ J. Roubert, « La seigneurie des Archevêques... », *op.cit.*, p.82.

de Miolans et l'évêque de Maurienne, Lambert d'Allevard, au sujet des droits que les Miolans possédèrent sur la paroisse d'Argentine. On voit donc que l'on observe une place importante de l'archevêque dans l'espace savoyard.

Toutefois, il prit une place considérable dans la Chrétienté latine. En effet, à partir des années 1180, il semble adopter une position favorable à l'Empereur. Il reçut alors une double immédiateté, d'abord pontificale par une bulle de Lucius III en 1184, puis impériale en 1186. La concession de cette bulle se fait dans un contexte de vives tensions entre le comte Humbert III et l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse. En effet, le conflit connu une résurgence à partir de 1168, quand l'Empereur, vaincu par la Ligue lombarde, voulut passer par le col du Mont-Cenis et qu'il dépêcha alors une ambassade au comte pour qu'il le laisse passer¹²⁴. Toutefois, le contexte de tensions se renforça lors de la tentative d'alliance entre les Humbertiens et les Plantagenêt, alors alliés du Pape, ce qui amena l'Empereur à mettre le siège devant Suse en 1174¹²⁵.

Dans cette concession, Frédéric I^{er} Barberousse accorda à l'archevêque Aymon la juridiction temporelle sur les châteaux de Conflans, de Briançon, de Saint-Marcel, sur les vallées de Luce (Beaufortain), de Bozel et de Saint-Didier¹²⁶. L'intégration du château de Briançon montre que l'archevêque ait revendiqué le château familial, alors que dans la bulle de 1171-1172, il n'est nullement cité comme bien de l'archevêque¹²⁷. L'archevêque possède également la moitié du *castrum* de Conflans et les droits énumérés pour le Beaufortain semblent sans doute venir des biens acquis par les Briançon en Beaufortain, par le biais d'alliances avec les barons du Faucigny, mais ces biens sont minimes et ils sont intégrés à la mense épiscopale. L'autre hypothèse valable est que les barons de Faucigny sont des proches de l'Empire et que la Papauté, dans la bulle de 1171-1172, ait soumis à l'autorité archiépiscopale le Beaufortain et que cet état de fait ait été confirmé par l'Empereur.

Dans la bulle impériale, l'archevêque obtint la juridiction sur les montagnes, alpages, forêts et cours d'eau de sa principauté¹²⁸, ainsi que le droit de construire des châteaux et de reconstruire ceux qui avaient été détruits par le passé et rien ne doit faire obstacle à une pleine restitution de la part de l'Empereur¹²⁹. La bulle de 1186 confirme le diplôme rodolphen de concession du *comitatus*, faisant alors de l'archevêque un prince d'Empire et, par conséquent,

¹²⁴ L. Ripart, *Les fondements idéologiques...*, *op.cit.*, pp.399-401.

¹²⁵ B. Demotz, *Le comté...*, *op.cit.*, p.25.

¹²⁶ J-Y. Mariotte, « La Bulle d'or de Frédéric Barberousse pour l'archevêque de Tarentaise », dans *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, Chambéry, 1966, n°9, pp.93-97 ; ADS73 SA-176, bulle impériale de Frédéric I^{er} de Barberousse pour l'archevêque de Tarentaise Aymon III de Briançon (1186) ; T. von Sickel, *Monumenta Germaniae Historica. Diplomata regnum et imperatorum Germaniae, Frederici I. Diplomata inde ab anno MCLXXXL usque ad anno MCXC*, Munich, 1990, MGH, pp.191-192, acte n°923.

¹²⁷ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp.109-110.

¹²⁸ « [...] et personas inibi divinis mancipata et mancipandas obsequiis cum omnibus rebus atque possessionibus suis, quas nunc habet vel posterum prestante domino poterit obtinere foris videlicet agris, vineis, pratis, pascuis, silvis, planis, montanis, aquis aquarumque decursibus aliisque prediorum ac possessionum bonis, que propriis nominibus subter exprimenda decrevimus videlicet [...] », cf. F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp.300-304, pièce justificative n°7.

¹²⁹ « [...] Ex habundanti quoque imperialis gratie munificentia concedimus sepredictis episcopo et ecclesie ut ad tuitionem atque juvenem suum eis libere liceat in locis idoneis castra construere, destructa reedificare, bona quoque tam rerum quam possessionum suarum sive per violentiam aliquorum eis ablata sive per dispendium retroacti amissioni involuta nullius impediende contradictionis obstaculo in primum libere facultatis titulum recuperare [...], cf. F. Chenu, pièce justificative n°7.

un vassal direct de l'Empereur. Par cette investiture impériale, il y a une volonté de contrer l'autorité comtale et aussi l'autorité des Briançon, qui agissaient pour réduire l'autorité des archevêques de Tarentaise. L'Empereur avait, pour limiter le pouvoir comtal, déjà œuvré à renforcer le pouvoir d'autres évêques. En 1175, il avait concédé des bulles de protection aux évêques de Belley et de Turin, Anthelme de Chignin et Milon de Cardano, alors en proie à un abaissement de leurs droits face au comte de Savoie, des bulles impériales les protégeant.

Il obtint une confirmation de la bulle impériale de Frédéric I^{er} Barberousse par le fils de ce dernier Henri VI, en 1196, dont l'archevêque est proche. Cette proximité s'illustre dans le « schisme impérial », où il prit le parti de Philippe de Souabe et non celui d'Ottón IV de Brunswick, le couronnant même en mars 1198¹³⁰. L'archevêque avait alors très largement vu son aura dépasser les États de Savoie. Plus d'une décennie auparavant, l'archevêque Pierre II agissait entre les royaumes de France et d'Angleterre comme un représentant du Pape, alors qu'Aymon était devenu un fidèle de la politique impériale, couronnant même un roi des Romains ; c'est l'aboutissement d'un extraordinaire calcul politique. Il resta près de deux ans à la cour impériale d'avant d'être appelé à Rome par Innocent III, en 1202, pour qu'il s'explique sur son comportement pro-impérial, mais la protection germanique assurait à l'archevêque une quasi-immunité liée au statut de son puissant protecteur. De plus, en 1205, la position d'Aymon fut renforcée lorsque Philippe de Souabe fut couronné roi par l'archevêque de Cologne, Adolphe d'Altena, tout d'abord opposant à Philippe avant qu'il ne devienne un de ses partisans. Sa position de proximité avec le roi de Germanie a sans doute permis la réconciliation entre les Staufen et le comte de Savoie Thomas I^{er}¹³¹, qui avait pris le contrepied de son père, en adoptant une position pro-impériale. Philippe investit le comte Thomas du titre de *comes Sabaudiae* à Bâle, en 1207¹³². Par cette concession royale, il y a l'idée que le comte de Savoie devait être un comte supérieur aux autres dans l'optique hypothétique d'un vicariat impérial dans la région rhônalpine, qui se traduisit par l'abandon progressif du royaume d'Arles par les Staufen. Cette alliance avec le roi de Germanie entraîna un premier abaissement des principautés épiscopales savoyardes. Un an plus tard, le roi Philippe mourut et Aymon perdit un allié précieux dans la sauvegarde de ses droits.

La perte de cet allié considérable permit alors au comte de Savoie de véritablement s'imposer dans les affaires tarines. En 1210, on voit la présence de la mère de Thomas I^{er}, Béatrice de Vienne, aux côtés de l'archevêque de Tarentaise dans le règlement d'un conflit entre les chanoines de Cléry et Gilly et les cisterciens de Tamié. La présence d'un membre de la famille comtale – en l'occurrence la mère du comte – permet de souligner que l'autorité archiépiscopale dans les marges de sa principauté est désormais contestée et l'appel de l'archevêque en faveur d'une intervention de la famille comtale montre son incapacité à régler des conflits¹³³. De fait, il ne possède plus une autorité prééminente. Nonobstant, dans le cœur même de sa principauté, l'archevêque put compter sur son lignage pour conserver son pouvoir. En 1206, les Briançon prêtèrent hommage à l'archevêque contre les Chevron-Villette pour le

¹³⁰ E. Winkelmann, *Philipp von Schwaben und Otto IV von Braunschweig (1197-1208)*, Leipzig, 1873, 592 pages, pp.136-137 ; P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378). Étude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est*, Paris, 1891, 540 pages + appendice et addenda, p.85.

¹³¹ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.112.

¹³² L. Ripart, *Les fondements idéologiques...*, *op.cit.*, p.245 ; G. Tabacco, *Lo stato sabauda...*, *op.cit.*, p.9.

¹³³ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.112.

contrôle des dîmes de Montpont-en-Tarentaise, afin de « *protéger l'Église de Tarentaise* », contre les attaques directes de Rodolphe de Villette qui menaçait de « *molester* » l'archevêque. Le conflit ne fut réglé qu'en 1215¹³⁴, malgré une première décision favorable aux Briançon au début des années 1210. L'archevêque mourut en 1211, mais son épiscopat marquait l'apogée de la principauté épiscopale de Tarentaise, qui était devenue sur cette période, une principauté indépendante du pouvoir comtal et qui était en relation directe avec l'Empire.

Le XII^e siècle constitue un véritable âge d'or pour la seigneurie épiscopale de Tarentaise. Quatre archevêques (sur cinq) de la période furent des archevêques réformateurs, ayant fortement participé à l'implantation monastique en Tarentaise mais aussi en dehors de la vallée – les Bénédictins à la fin du XI^e siècle, les Cisterciens entre 1120 et 1140 et les chanoines réguliers entre 1140 et 1160, et dans une moindre mesure les Chartreux – en ayant également des liens avec les grands lignages aristocratiques locaux, comme les Faucigny, les Briançon ou encore les Chevron. Outre l'aspect des fondations monastiques et canoniales, comme Tamié en 1132 ou encore Saint-Michel de Moûtiers en 1140 ou Saint-Alban en 1151, les archevêques de Tarentaise jouèrent un rôle considérable dans la politique religieuse des comtes de Maurienne-Savoie mais également dans les conflits entre l'Empire et la Papauté. Si Pierre I^{er} et Pierre II, par leurs liens avec les milieux réformateurs, sont proches de papes (Calixte II pour Pierre I^{er}, Alexandre III pour Pierre II), Aymon II de Briançon eut un rapport plus complexe, s'inscrivant dans la continuité de soutien à la Papauté, avant de choisir le camp impérial, en couronnant même Philippe de Souabe roi des Romains en mars 1198. On peut également souligner que les archevêques jouèrent également un important rôle de médiateur dans l'espace humbertien, et ils demeurent des conseillers des comtes de Maurienne-Savoie. Pourtant, ils affirmèrent également leur pouvoir temporel, en recevant d'importantes bulles, pontificales ou impériales, qui l'amènèrent à sortir de l'influence savoyarde mais aussi de l'orbite viennois, en étant placé à la fois sous l'immédiateté pontificale, ce qui leur permit de sortir de l'influence de l'archevêché de Vienne, mais aussi sous l'immédiateté impériale, qui plaçait l'archevêque de Tarentaise comme prince d'Empire et, ainsi, comme soutien de l'Empereur dans un espace favorable à la Papauté. Néanmoins, au XII^e siècle, si les comtes de Savoie essayèrent de prendre le contrôle du siège de Tarentaise, leur influence est minime et il faut vraiment attendre la réconciliation entre le roi Philippe de Souabe et le comte Thomas I^{er}, en 1207, pour que les Humbertiens prennent concrètement pied en Tarentaise.

La seigneurie épiscopale de Tarentaise au XIII^e siècle : entre expansion et déclin (1211-1246)

Au XIII^e siècle, on assiste à un renforcement de l'autorité savoyarde. Ce déclin est dû à la réconciliation entre le roi de Germanie et le comte de Savoie, qui avait reçu de ce premier l'investiture de Moudon, en Pays de Vaud, et Quieri, en Piémont¹³⁵.

Si le comté de Savoie était dans une pleine phase d'expansion, il ne s'agit plus d'un contrôle sur le Piémont, qui est progressif entre le XII^e et le XV^e siècle mais bien d'une politique d'expansion outre-Léman. En effet, on constate qu'en 1211-1212, le comte Thomas I^{er},

¹³⁴ L. Vercoutère, *Les seigneurs de Briançon et d'Aigueblanche du X^e au XIV^e siècle*, Paris, 1933, 79 pages, p.41.

¹³⁵ R. Mariotte-Löber, *Ville et seigneurie. Les chartes de franchises des comtes de Savoie. Fin XII^e siècle- 1343*, Annecy, 1973, Mémoires et Documents de l'Académie Florimontane, t.IV, 270 pages, pp.147-148.

accompagné du seigneur du Faucigny, Aymon II, s'attaqua à l'évêque de Genève Bernard Chabert, qui cherchait à contrôler le siège épiscopal genevois. En Pays de Vaud, le comte de Savoie doit également faire face aux prétentions des Zähringen et de l'évêque de Lausanne, qui sont tous deux des partisans de la Papauté et cela entraîna un conflit qui ne s'acheva qu'en 1219, par un traité entre le comte et l'évêque de Lausanne, Berthold de Neuchâtel, qui reconnaissait les droits comtaux sur Moudon. On constate donc que ce début du XIII^e siècle est marqué par un abaissement des seigneuries épiscopales de la zone contrôlée par les comtes de Savoie. En Tarentaise, il n'y a pas de conquête directe mais une implantation progressive. On constate qu'à partir de 1217, la comtesse douairière Béatrice dut restituer la moitié de l'alpe et des pâturages qu'elle avait usurpée aux communiens d'Hautecluse, mais elle en garda une partie pour elle, ce qui montre que ces champs avaient été acquis par les Humbertiens au cours du XII^e siècle¹³⁶. Cette restitution marquait donc le début d'une période d'une extrême complexité : si les comtes de Savoie tendent à s'imposer progressivement dans la vallée, les archevêques de Tarentaise procédèrent à une expansion territoriale en Beaufortain, la revendiquant par une *vita* rédigée entre les années 1215 et 1220. Par cela, les archevêques de Tarentaise revendiquèrent le Beaufortain afin d'affirmer leur identité.

L'archevêché de Tarentaise face à son identité : la rédaction de la Vita Sancti Jacobi (XIII^e siècle)

Au XIII^e siècle, l'archevêché de Tarentaise fit face aux difficultés de ses origines, inconnues. Ce mouvement n'est pas propre au diocèse de Tarentaise, tous les diocèses sont concernés. Florian Mazel a démontré que la territorialisation du diocèse est désormais de plus en plus marquée et que le basculement de l'*episcopatus* au *diocesis* est la preuve de ce renforcement territorial¹³⁷. Cette territorialisation est liée à la reconnaissance des biens des évêques dans des zones parfois contestées et ces évêques, afin d'obtenir les faveurs des autorités ecclésiastiques et laïques, n'hésitèrent pas fabriquer de faux actes ou à développer une hagiographie tardive.

En Tarentaise, malgré l'affirmation du pouvoir comtal savoyard, l'archevêque put compter sur la *vita Sancti Jacobi* pour affirmer son pouvoir mais également pour procéder à une conquête territoriale en Beaufortain. Ce renforcement du pouvoir archiepiscopal est l'œuvre de Bernard de Chignin, successeur d'Aymon II de Briançon. C'est un moine chartreux au parcours accompli et une véritable figure d'autorité dans l'espace savoyard. D'abord recteur de la chartreuse d'Aillon en 1183, il en devint le prieur en 1189¹³⁸. En 1200, il est nommé dans une chartre comme étant évêque de Maurienne dans le règlement d'un conflit entre les chanoines de Maurienne et l'évêque au sujet de leurs droits sur l'église de Saint-Julien, conflit qui existait depuis l'épiscopat de Lambert¹³⁹. Bernard, afin de protéger les droits de son Église, demanda au pape Innocent III une bulle de confirmation des biens possédés par l'évêque de Maurienne depuis le XI^e siècle. Il obtint cette bulle en 1205. Dans une logique de réforme de son chapitre,

¹³⁶ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.115.

¹³⁷ F. Mazel, *L'Évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, 2016, éditions Le Seuil, coll. « Univers Historique », 540 pages, pp.295-306.

¹³⁸ L. Morand, *Les Bauges : histoire et documents. Seigneurs ecclésiastiques (Ile volume)*, Chambéry, 1890, 618 pages, p.232.

¹³⁹ A. Angley, *Histoire du diocèse de Maurienne*, Saint-Jean de Maurienne, 1846, 500 pages, pp.112-114.

il fit rédiger des statuts synodaux en 1207. Il devint par la suite archevêque de Tarentaise, en 1211.

Sous son épiscopat, la seigneurie épiscopale de Tarentaise obtint de nombreux biens et bénéfices. En effet, en 1211, il acquiert des biens aux Allues et à Saint-Didier de la part d'Hugues de Saint-Vital puis, en 1215, il reçut de la part des deux filles du regretté Anselme de la Tour, Guyette et Galienne, femmes de Guiffred et Pierre de Cornillon, les droits qu'elles possédaient sur les dîmes d'Hautecour. Toujours la même année, il mit fin aux conflits opposant plusieurs grands lignages tarins, avec le conseil de la comtesse douairière. En effet, en mai 1215, l'archevêque Bernard reçut d'Amédée de Villette les dîmes de Montpont, en échange de la prestation d'hommage des Briançon aux Villette, et le 18 décembre de cette même année, l'archevêque Bernard de Chignin régla le conflit entre ce même Amédée et les chanoines de Tarentaise, sous le conseil de la comtesse Béatrice. Désormais, on peut se rendre compte que les comtes de Savoie rentrent de plus en plus dans les règlements de conflits concernant les hommes de l'archevêque, ce qui illustre l'entrisme savoyard sur la vallée.

Pourtant, malgré cette période de renforcement du pouvoir comtal, on voit également un renforcement du pouvoir archiépiscopal, qui se traduit par la conquête du Beaufortain, revendiqué depuis les bulles pontificales de 1171/1172 et 1184 et impériales de 1186 et 1196. Pour justifier cette conquête, l'archevêque fit rédiger la vie d'un saint : la *Vita Sancti Jacobi*. Dans les biens recensés par la vie, la *vallem Luciam* est citée, ce tend à justifier donc les prétentions seigneuriales des archevêques de Tarentaise sur le Beaufortain, alors tenu par les seigneurs de Faucigny. L'historiographie traditionnelle tend à démontrer que la *vita* est peut-être du XII^e siècle, qu'elle a été rédigée par le pseudo-Calixte II afin de sortir l'archevêché de Tarentaise de l'écrasante influence viennoise en développant ses liens avec Arles. En persistant dans cette logique, il semble évident que les archevêques aient voulu faire venir de l'abbaye de Lérins un moine comme évêque, démontrant alors qu'un passage par Lérins constituait un garant de l'autorité morale et de la valeur spirituelle d'un évêque¹⁴⁰. Toutefois, plusieurs éléments semblent démontrer que la *vita* a été rédigée au XIII^e siècle :

- 1) Le développement du culte de saint Jacques : le développement du culte de saint Jacques date du XII^e siècle. Il est impulsé depuis Cluny, qui est alors considérée, dans les sources hispaniques, comme la « capitale de toute vie monastique »¹⁴¹. Le *Liber Sancti Jacobi* est ainsi composé entre 1070 et 1143, en même temps que l'expansion clunisienne en Espagne. La datation de la vie de saint Jacques, attribuée au pseudo-Calixte II, est donc valable si elle date de 1119. Pourtant, le culte de saint Jacques apparaît dans l'obituaire de Tarentaise à partir du XIII^e siècle, ce qui démontre que la *vita* est probablement rédigée entre la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e siècle¹⁴².

¹⁴⁰ L. Ripart, *Les déserts de l'Occident. Genèse des lieux monastiques dans le sud-est de la Gaule (fin IV^e-milieu VI^e siècle)*, Nice, 2021, Université Sophia-Antipolis/CNRS, éditions Brepols, « Collection d'études médiévales de Nice », vol.18, 542 pages, p.175.

¹⁴¹ P. Henriot, « « Capitale de toute vie monastique », « élevée entre toutes les églises d'Espagne ». Cluny et Saint-Jacques au XII^e siècle », dans A. Rucquoi (dir.), *Saint-Jacques et la France. Actes du colloque des 18 et 19 janvier 2001*, Paris, 2003, éditions du Cerf, pp.407-449.

¹⁴² F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.219.

- 2) Un évêché aux origines inconnues : dans la *vita Sancti Jacobi*, l'évêché de Tarentaise est fondé par Jacques d'Assyrie, moine à Lérins, aux alentours de 425. L'évêché de Tarentaise est néanmoins signalé à partir de 450, dans une bulle de Léon I^{er} qui plaçait l'évêché de Tarentaise dans la province ecclésiastique de Vienne à la place de celle d'Arles. La création de l'évêché de Tarentaise est sans doute burgonde, afin de tenir la vallée. Dans la bulle de Léon I^{er}, il y a une division en deux de la province de Viennoise, qui amena sans nul doute au contrôle des marches orientales du royaume burgonde, puisque ce sont les quatre évêchés au nord de la province de Viennoise (Valence, Grenoble, Genève et Tarentaise) qui passent sous l'influence viennoise¹⁴³. Il y a donc la volonté de contrôler le territoire par la fondation d'un siège épiscopal, qui permit alors à la Tarentaise de rester dans le giron burgonde. Ce rattachement à la monarchie burgonde est évoqué dans la *vita* car, selon cette dernière, l'évêque Jacques aurait reçu des biens de la part du roi Gondicaire, vers 428. Or, comme le montre Jacqueline Roubert, la chronologie ne tient pas car les Burgondes ne s'installèrent pleinement en *Sapaudia* qu'à partir de 443, bien que l'implantation de la *gens* burgonde date de 438¹⁴⁴, et non dans les années 420. De plus, dans la *Vita sancti Honorati*, Jacques d'Assyrie n'est nullement cité aux côtés d'Honorat.
- 3) Une évocation tardive des paroisses du Beaufortain dans les bulles pontificales et impériales de la fin du XII^e siècle : la rédaction de la *vita* s'inscrit dans un contexte politique clair, qui est la rédaction des bulles pontificales d'Alexandre III (1171/1172) et Lucius III (1184), qui évoque le contrôle des églises beaufortaines par les archevêques de Tarentaise, notamment les quatre églises de *Luciaco* et l'église de Césarches, avec toutes leurs dîmes et dépendances¹⁴⁵. Cette investiture est renforcée par les bulles impériales de 1186 et 1196, par Frédéric I^{er} Hohenstaufen et Henri VI. En effet, dans les deux bulles impériales en question, l'archevêque Aymon II reçut l'investiture temporelle sur les châteaux de Briançon, Saint-Jacques à Saint-Marcel, la moitié du *castrum* de Conflans et sur la vallée de Luce (Beaufortain)¹⁴⁶. La revendication de ses possessions beaufortaines sont donc récentes et, afin de justifier des prétentions anciennes, les investitures royale (996) et impériale (1186) sont remplacées par une investiture royale burgonde, où Gondicaire remplace Rodolphe et Jacques Amizon. On invente donc des origines fantasmées pour légitimer les possessions archiépiscopales en Beaufortain.
- 4) Le conflit entre le comte de Genève et le sire de Faucigny : l'archevêque de Tarentaise profita également du conflit entre les comtes de Genève, Humbert puis Guillaume II, et Aymon II de Faucigny, soutenu par le comte de Savoie Thomas I^{er}, pour revendiquer ces territoires. En effet, l'affirmation des comtes de Savoie en Tarentaise, ainsi que des

¹⁴³ É. Groccia, *Pouvoir, autorité et imperium dans le royaume burgonde selon les écrits d'Avit de Vienne (500-517)*, Chambéry, 2024, Mémoire de Master 2 sous la direction de L. Ripart et de M. Emion, 161 pages, p.7.

¹⁴⁴ *Ibid*, p.19.

¹⁴⁵ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp.297-300, « [...] *quatuor ecclesias de Luciaco cum decimis et omnibus pertinentiis suis ; ecclesiam de Cesarchis cum decimis et omnibus pertinentiis suis* [...] ».

¹⁴⁶ *Ibid*, pp.300-304, « [...] *decursibus aliisque prediorum ac possessionum bonis, que propriis nominibus subter exprimenda decrevimus videlicet, civitatem de Musterio cum omnibus appenditiis suis, castrum sancti Iacobi, castrum de Brienzone, et partem quam habet in castro de Conflanz, Villetam, vallem de Busellis, vallem de Allodiis, vallem Sancti Iohannis, villam de Flazeria, villam de Comba, vallem Sancti Desiderii, vallem de Luscia cum universis eorum attinentiis* [...] ».

barons de Faucigny, qui revendiquèrent également des droits en Tarentaise, permit alors le développement de cette *vita* afin de revendiquer des terres tenues depuis les origines du diocèse de Tarentaise.

En 1220, la *vita* est jugée recevable par le comte Guillaume II de Genève afin de déstabiliser Aymon II de Faucigny. En réponse à cela, le baron chargea son vassal Guillaume de Beaufort de s'étendre vis-à-vis des Cornillon, alors vassaux de l'archevêque. Le conflit fut réglé en 1221 et il profita à l'archevêque de Tarentaise, qui put s'étendre en Beaufortain. Ce conflit en Beaufortain s'inscrit dans le début du conflit entre les deux seigneurs, comme le montre le partage juridiction entre le comte de Genève et le baron du Faucigny, en 1225, lors de la paix de Thônex¹⁴⁷.

- 5) Le renouveau du culte d'Honorat d'Arles à Lérins : On assiste, au XIII^e siècle, au renouveau du culte d'Honorat, une véritable *Renovatio Honorati*, qui se renforça après la tentative cistercienne de réformer l'abbaye entre 1197 et 1198¹⁴⁸. Il serait donc logique, si l'on évoque un moine de Lérins, de l'assimiler comme un proche d'Honorat.

Par ces nombreux éléments, on peut voir que la *vita Sancti Jacobi* est du XIII^e siècle et qu'elle s'inscrit dans un moment d'affirmation de l'identité de l'évêché de Tarentaise. Cette revendication sur le Beaufortain fut renforcée, en 1222, par la prestation d'hommage de Guillaume de Beaufort à l'archevêque Bernard de Chignin, qui reçut également le château de Cornillon et des alleux à Queige, concédés par Pierre de Cornillon à l'archevêque¹⁴⁹.

La conquête du Beaufortain est poursuivie en 1225 par Herluin de Chignin, neveu de Bernard. Toutefois, l'épiscopat d'Herluin est marqué par un renforcement du pouvoir savoyard et par une contestation interne, qui fit vaciller le gouvernement épiscopal.

L'épiscopat d'Herluin de Chignin : un épiscopat à l'épreuve de la contestation et de l'affirmation du pouvoir savoyard (1223-1246)

Herluin de Chignin est le dernier archevêque de notre période et il est l'un des premiers archevêques à pleinement voir son autorité être contestée.

Il est élu en 1223, et est cité pour la première fois comme témoin dans le traité de paix entre son suffragant Landry du Mont, évêque de Sion, et le comte de Savoie Thomas I^{er}, qui tendait à s'étendre en Valais en 1224. L'épiscopat d'Herluin s'inscrit dans la continuité de celui de Bernard de Chignin, en s'étendant en Beaufortain aux dépens du seigneur de Faucigny Aymon II. Cette extension en Beaufortain déboucha sur un accord entre l'archevêque Herluin et le seigneur de Beaufort, Guillaume, concernant leurs biens, fiefs et droits seigneuriaux sur la vallée. Par cet acte, une matérialisation des biens et droits archiépiscopaux sur la vallée est effective et les deux parties s'engagent à respecter cet accord, et le seigneur Guillaume de Beaufort rendit par la suite hommage à l'archevêque. Par cet accord, l'archevêque obtint des droits sur le bourg de Saint-Maxime de Beaufort, le hameau du Bois et possédait en territoire

¹⁴⁷ Je remercie Claude Barbier de m'avoir transmis une édition de cette sentence, qui illustre bien le partage de juridiction entre les sires de Faucigny et les comtes de Genève.

¹⁴⁸ C. Caby, « Les Cisterciens et les îles : variations sur deux affaires provençales de la fin du XII^e siècle », dans Y. Codou (dir.) et M. Lauwers (dir.), *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge*, Nice, 2009, Centre d'études Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge, coll. « Études médiévales de Nice », vol.9, pp.335-350.

¹⁴⁹ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.116.

direct ce qui était entre le Doron de Beaufort et l'Argentine¹⁵⁰. Plus tard, le seigneur de Beaufort concéda, avec l'accord du baron Aymon II, à l'archevêque Herluin le droit d'implanter un marché dans le bourg de Saint-Maxime de Beaufort, en 1242. On voit donc que l'archevêque avait réussi à s'implanter dans la vallée de Beaufort, où il possédait d'importants vassaux, les Cornillon ou encore les Beaufort. Pourtant, la présence archiépiscopale devint par la suite balbutiante et instable, avec une forte contestation du pouvoir archiépiscopal, qui s'acheva en 1283 lorsque l'archevêque Pierre III Grossi du Châtelard perdit ses droits sur le Beaufortain¹⁵¹.

En parallèle de cette expansion territoriale, on peut voir que l'archevêque demanda à l'Empereur de faire valoir ses droits. Il reçut donc, en 1226, dans une période de luttes entre la Papauté et l'Empire (encore !), notamment entre Honorius III et Frédéric II de Hohenstaufen-Hauteville. Comme Aymon II de Briançon, il reçut la double immédieté à la fois par l'Empereur, suzerain naturel de l'archevêque, et le Pape, qui avait perdu un allié de choix avec le comte de Savoie depuis 1207.

Dans la bulle impériale d'avril 1226, l'archevêque reçut la confirmation de ses droits antérieurs et Frédéric II devint le protecteur de l'Église de Tarentaise. Or, cette autorité impériale devint quelque peu lointaine et elle devint théorique. La marginalisation du royaume d'Arles et le changement radical de positionnement vis-à-vis de l'Église, qui s'effectua en 1234, marquait cet éloignement de plus en plus inéluctable¹⁵². En mai 1226, l'archevêque reçut également une bulle pontificale de la part d'Honorius III, qui confirmait l'ensemble des églises sous sa juridiction ainsi que des églises en Val d'Aoste (Gressan, Pollein et Châtel-Argent). Cette investiture pontificale demeurait également lointaine et théorique. Cette confirmation de biens et de droits est une sauvegarde du pouvoir temporel, de la seigneurie archiépiscopale de Tarentaise devant les empiètements savoyards, qui se faisaient de plus en plus importants depuis les années 1210.

Outre ces reconnaissances impériale et pontificale, l'archevêque de Tarentaise est un proche du comte Thomas I^{er} de Savoie. En effet, il apparaît régulièrement aux côtés du comte ou de sa mère, la comtesse douairière.

Le 4 mars 1232, l'archevêque Herluin, par sa proximité avec la famille comtale, approuva les privilèges accordés par Thomas I^{er} à la ville de Chambéry, qu'il venait d'acheter au vicomte Berlion¹⁵³. De plus, alors que le comte Thomas devait se rendre à Aoste pour y lever une armée contre les Turinois, en 1233, il passa par le château de Melphe, ce qui montre qu'il y a une certaine proximité, symbole de la coopération entre les pouvoirs comtal et archiépiscopal. Cette proximité avec les comtes de Savoie est renforcée quand l'archevêque Herluin devint l'un des exécuteurs testamentaires d'Amédée IV en 1239¹⁵⁴.

Le comté de Savoie est alors dans une période d'affirmation et d'expansion territoriale, notamment dans la zone lémanique. Le Pays de Vaud, soumis en 1219 à l'autorité comtale, est l'une des plus importante prise territoriale des Savoie, afin de contrer l'autorité des Zähringen.

¹⁵⁰ J. Roubert, « La seigneurie des Archevêques... », *art.cit.*, p.144 ; F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.117.

¹⁵¹ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, pp.128-129.

¹⁵² *Ibid.*, p.117.

¹⁵³ R. Mariotte-Löber, *Ville et seigneurie...*, *op.cit.*, p.123.

¹⁵⁴ F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.118.

De plus, afin de mieux contrôler les deux versants des Alpes, le comte Amédée IV concéda à son puissant frère, Thomas II, le Piémont en 1234¹⁵⁵.

Dans les zones contrôlées par les comtes de Savoie, il y a un premier abaissement des seigneuries épiscopales, qui est phénomène localisé, notamment en Pays de Vaud. En Tarentaise, le premier abaissement n'est pas uniquement lié au renforcement du pouvoir comtal, mais à un affaiblissement du pouvoir archiépiscopal, contesté en interne. En effet, ce ne sont pas les agents comtaux mais bien les chanoines qui les premiers contestèrent l'autorité archiépiscopale. En effet, dès 1227, les chanoines entrèrent en conflit avec le prêtre de l'église paroissiale Sainte-Marie de Moûtiers au sujet des prébendes mais aussi du droit d'être enterrés dans la cathédrale de Moûtiers. Afin d'apaiser les chanoines, Herluin de Chignin leur concéda d'importants droits et revenus, notamment le droit d'être enterré dans la cathédrale et ces chanoines pouvaient également percevoir le produit des offices funèbres et des mariages célébrés à l'église paroissiale, alors que le prêtre ne percevait que les offrandes des baptêmes. Il fut également question de la gestion de l'hôpital de Moûtiers, que l'archevêque Herluin avait essayé de placer sous son contrôle direct depuis 1231.

On constate donc que les archevêques de Tarentaise, qui avaient concédé la gestion de l'hôpital de Moûtiers au prieuré Saint-Alban, qui appartenait à la collégiale Saint-Ours d'Aoste, en 1161, avaient sans aucun doute tenté de contrôler la gestion de l'hôpital depuis le début du XIII^e siècle, avec la réaffirmation du pouvoir archiépiscopal. Il y a donc une volonté de contrôler l'hôpital de Moûtiers, qui possédait des droits d'exploitation sur les salines de Moûtiers. On sait cela car, en 1245, alors que Herluin avait échoué à prendre le contrôle de cet hôpital, il reçut de la part du recteur dudit hôpital les droits d'héminage du blé et du sel¹⁵⁶. Toutefois, malgré ses nombreuses concessions de droits et de bénéfices, les chanoines se révoltèrent contre l'autorité archiépiscopale et, en 1239, ces derniers manquèrent d'assassiner l'archevêque, ce qui contribuait à un abaissement interne et, en 1245, afin d'éviter un nouveau coup d'état, l'archevêque concéda la gestion totale de l'hôpital aux chanoines. Ces épisodes de violences furent parmi les premiers dans l'espace savoyard. Pourtant, il n'est pas question d'une remise en cause par des autorités laïques, qui n'agissent pas encore de manière active et directe, mais bien par les chanoines. Il mourut en 1246 et son corps fut transféré à la collégiale Saint-Ours à Aoste.

La période 1211-1246 est une période complexe. En effet, elle correspond à la fois à une période d'affirmation du pouvoir archiépiscopal et d'expansion, mais également à une période d'un premier déclin, lié à deux facteurs très importants et concomitants : la tentative de prise de pouvoir des seigneurs chanoines et l'affirmation progressive des comtes de Savoie dans la vallée tarine.

De plus, cette période semble véritablement être, tout d'abord, une période d'affirmation du pouvoir archiépiscopal, marquée par une recherche constante d'une identité ancienne au diocèse de Tarentaise afin de justifier l'expansion territoriale en Beaufortain, au détriment des sires du Faucigny. C'est dans ce but que fut rédigée la *Vita Sancti Jacobi*, qui servit à créer une

¹⁵⁵ L. Wurstemberger, *Peter der Zweite, graf von Savoyen, Markgraf in Italien, sein Haus und seine Lande : ein charakterbild der dreizehnten Jahrhunderts*, Zurich, 1858, 606 pages, pp. 305-314.

¹⁵⁶ J. Roubert, « La seigneurie des Archevêques... », *art.cit.*, p.88 ; F. Chenu, *Le Comitatus Tarentasiensis...*, *op.cit.*, p.118.

origine liée à l'abbaye de Lérins et à Arles, afin de se sortir de l'orbite viennois et d'affirmer son pouvoir vis-à-vis des principautés laïques, qui tendent véritablement à se développer au début du XIII^e siècle. De plus, les archevêques, devant l'expansion des comtes de Savoie, n'hésitèrent pas à demander des bulles de protection et d'immédiateté impériale et pontificale de la part de l'empereur Frédéric II et du pape Honorius III, en avril et mai 1226, mais ces confirmations de droits émanant des chancelleries impériale et pontificale deviennent de plus en plus lointaines et théoriques, au fur et à mesure où l'Empereur adopta une position fortement hostile à la Papauté depuis 1234, avant que ce dernier ne soit excommunié en 1239 par Grégoire IX. De plus, Amédée IV, comte de Savoie, apparaît comme un puissant et fidèle allié de l'Empereur dans un royaume d'Arles de plus en plus marginalisé. Par conséquent, les principautés épiscopales alpines, qui avaient reçu des bulles impériales de protection de droits au XII^e siècle, firent face à l'expansion des principautés laïques, devenues des alliés de l'Empereur.

Malgré cette expansion territoriale, qui commença sous l'épiscopat de Bernard de Chignin, en 1222 par l'hommage de Guillaume de Beaufort à ce même archevêque, on constate que l'archevêque vit son pouvoir être contesté par l'affirmation des comtes de Savoie, qui commençaient à s'immiscer dans les affaires tarines à partir de 1217-1219. On sait également que l'archevêque Herluin est un proche des comtes de Savoie, car il est présent dans la concession des franchises de Chambéry en 1232 et l'archevêque accueillit le comte Thomas, en 1233, lorsque celui-ci se rendit en Val d'Aoste. Ce rapprochement avec les comtes de Savoie ne s'arrêta pas là car Herluin fut l'un des exécuteurs testamentaires d'Amédée IV en 1239. Toutefois, l'affirmation du pouvoir comtal savoyard n'est pas encore la principale cause de l'abaissement de la seigneurie épiscopale de Tarentaise. En effet, l'abaissement est lié à l'affirmation du pouvoir des chanoines, qui voulurent par deux fois assassiner l'archevêque, en 1239 et 1245. Cet affaiblissement continu va de pair avec une contestation du pouvoir archiépiscopal jusqu'à dans les sphères de son gouvernement interne.

Conclusion

La principauté épiscopale de Tarentaise, de 996 à 1246, tient une place particulière au sein des États de Savoie. Au sein du royaume de Bourgogne déclinant, l'archevêque de Tarentaise obtint des droits et des prérogatives comtales dans une zone stratégique dépourvue de pouvoir laïc. La concession du diplôme du *comitatus* de Tarentaise sert à consolider la *Reichskirche* bourguignonne. Le roi Rodolphe III cherchait des alliés fidèles et ce furent les évêques de l'espace alpin qui lui furent des soutiens de poids. L'archevêque Amizon, qui apparaît comme étant un proche des rois rodolphiens, exerçait un réel pouvoir, qui se traduisait par une politique édilitaire importante, avec la reconstruction de la cathédrale Saint-Pierre en 1007. Pourtant, en cette même année, l'archevêque se plaça sous la protection impériale et il devint vassal de l'Empereur.

Contrairement aux autres diplômes du *comitatus*, les droits du *comitatus* de Tarentaise ne sont pas décrits mais on peut facilement imaginer que l'archevêque possédait certaines prérogatives qui le protégèrent de l'expansion des Humbertiens. En effet, les Humbertiens procédèrent entre 1000 et 1040 à une expansion territoriale assez importante, avant d'acquérir une réelle autorité en Val de Suse à partir du mariage entre Oddon et la marquise Adélaïde, dans

les années 1050, et le Chablais à partir de 1076-1077. La Tarentaise restait alors imperméable à toute tentative de prise de pouvoir des Humbertiens, qui n'eurent pas d'actions concrètes avant les années 1210. Pourtant, en 1051, le marquis Oddon avait concédé un manse qu'il possédait à Villarbèrer, obtenu de la part sans doute d'un lignage tarin, peut-être celui des Briançon, aux chanoines de Tarentaise. Cela correspondait alors à une mise en protection du chapitre cathédral par le marquis. Toutefois, si l'autorité humbertienne est balbutiante, il faut néanmoins souligner la présence spatiale des Humbertiens depuis les années 1090, avec la possession du château de Melphe. De plus, le comte Humbert II se rapprocha des Briançon, concédant la prévôté laïque de Saint-Maurice d'Agaune à Aymon de Briançon, en 1092.

Les archevêques de Tarentaise furent très importants dans l'espace alpin car ils étaient dans la proximité des milieux réformateurs d'Hugues de Salins, archevêque de Besançon (1031-1066), mais également de Léger de Clérieu, archevêque de Vienne (1031-1070). On retrouve donc un Luzo comme proche d'Hugues de Salins, un Cuno également présent comme bienfaiteur de l'Église de Besançon dans les années 1020 et Emmon apparaît également dans ces cercles réformateurs.

Dans cette droite lignée, les archevêques de Tarentaise incarnent des figures de réformateurs, avec leur présence dans les fondations monastiques bénédictines et canoniales dans l'espace bourguignon. Emmon apparaît donc à Talloires, au côté de Léger et du comte Humbert en 1031, aux côtés de Léger en 1037 au concile de Romans, à Besançon en 1044 lors de l'implantation de chanoines réguliers dans la cité bisontine ou encore lors de la consécration du prieuré clunisien de Domène, en 1058. Si leur présence dans l'implantation d'établissements monastiques dans l'espace alpin est indéniable, l'implantation monastique et canoniale en Tarentaise est assez tardive par rapport aux monastères fondés par les Humbertiens, qui sont un des aspects de leur politique d'expansion. En effet, on retrouve l'archevêque Boson dans la fondation du prieuré clunisien de Bellevaux-en-Bauges, avec le comte Humbert II, entre 1084 et 1090, où il agit comme témoin de la fondation, dans une logique de coopération entre les deux pouvoirs. En 1096, l'archevêque est à l'origine de la fondation du prieuré Saint-Martin de Moûtiers, prieuré dépendant de Cluny. C'est très certainement dans cette même période que fut fondé le prieuré Saint-Martin d'Aime, très probablement un *eigenklöster*, un monastère à vocation familiale.

Au XII^e siècle, les archevêques de Tarentaise apparaissent toujours comme des réformateurs. En effet, en 1124, le cistercien Pierre est élu archevêque de Tarentaise. Il est le premier cistercien à devenir évêque. Sa nomination est due à sa proximité avec les réseaux réformateurs de son temps, avec Bernard de Clairvaux et Gui de Bourgogne, futur Calixte II (1119-1124).

Par sa volonté réformatrice, il joua un rôle important, dans le cadre d'une coopération existante depuis le XI^e siècle, auprès des comtes de Maurienne-Savoie dans le domaine spirituel. Il permit l'implantation de moines cisterciens à Tamié (1132), à Hautecombe (1135) ou encore à la régularisation d'Aulps (1136). Il joua également un rôle prépondérant dans la réforme canoniale de Saint-Maurice d'Agaune, aux côtés d'Hugues de Châteauneuf, qui eut lieu entre 1128 et 1143 et au terme de laquelle Amédée III abandonna l'abbatiale laïque de l'abbaye. La fondation de Tamié, en 1132, met en évidence que, malgré cette coopération, l'archevêque de Tarentaise renforça son pouvoir sur les marges du diocèse. L'implantation de chanoines

réguliers à Gilly et à Cléry renforça également le pouvoir archiépiscopal et la restitution des dîmes de Conflans, de Saint-Sigismond et de Pallud, en 1139, par Amédée III en présence des lignages de Cevins et de Briançon, permit à l'archevêque de prendre pied à Conflans. En 1140, dans sa logique réformatrice, il fonda le prieuré Saint-Michel de Moûtiers et le remplit de chanoines réguliers venus de l'abbaye de Saint-Maurice, afin d'en composer le gouvernement épiscopal et de régulariser le chapitre. Si l'action de Pierre I^{er} est surtout régionale, les actions de ses successeurs furent d'ampleur internationale, avec un rôle important dans les conflits entre la Papauté et l'Empire.

Pierre II, cistercien et premier abbé de Tamié, succéda à l'archevêque Israël en 1142. La nomination d'Israël répondait à la volonté de contrôle, de la part du comte Amédée III de Savoie, du siège archiépiscopal de Tarentaise. Toutefois, les nombreuses aliénations qu'il fit furent annulées par le pape Eugène III, en 1145. L'archevêque Pierre II continua la politique de son prédécesseur Pierre, en réformant en profondeur son chapitre et en effectuant des visites pastorales en 1147-1148 afin de réformer son diocèse. Au-delà de cet aspect réformateur, il fut un promoteur de l'implantation d'un véritable réseau canonial en Tarentaise, avec le développement de prieurés rattachés à la prévôté Saint-Gilles de Verrès ou encore à la collégiale Saint-Ours d'Aoste.

Pierre II se rapprocha des comtes de Savoie, Amédée III puis Humbert III, et joua un rôle diplomatique très important dans l'espace humbertien, dans le règlement des conflits naissants entre les Humbertiens et les Guigonides, mais également entre les grands seigneurs laïques et les établissements monastiques. En plus de jouer un rôle prépondérant dans les relations à l'échelle régionale, il fut un archevêque pleinement investi dans les affaires de son temps, en essayant de résoudre le conflit entre la Papauté et l'Empire ; il fit même partie de l'entourage proche du pape Alexandre III, dont il est signalé dans son cercle proche en 1161 et 1163. Les conflits entre la Papauté et l'Empire se calmèrent progressivement et il dut régler le conflit entre le roi de France Louis VII et le roi d'Angleterre Henri II Plantagenet, tout en négociant également avec le souverain anglais pour un projet de mariage entre Alice de Savoie et Jean sans Terre, en 1173, mais ce projet n'alla pas à son terme.

Son successeur, Aymon II de Briançon, va adopter une position qui tranche de celle de ses prédécesseurs. En effet, il se rapprocha des empereurs de la maison Staufen, qui lui concédèrent des chartes, en 1186 et 1196, pour la sauvegarde des droits et biens des archevêques de Tarentaise, qui se plaçaient alors sous la protection directe de l'Empereur.

Dans ces deux bulles impériales, les empereurs Frédéric I^{er} et Henri VI concédèrent à l'archevêque Aymon des droits, notamment le droits de construire des châteaux et de reconstruire ceux qui avaient été détruits, mais aussi des biens, qui constituèrent l'étendue de la principauté épiscopale de Tarentaise. On voit donc que l'archevêque était toujours un seigneur autonome puissant, capable de résister à l'autorité comtale grâce à l'appui impérial, qui était en conflit avec le comte de Savoie Humbert III. Ce lien avec les Staufen est très fort et il se concrétise avec le couronnement de Philippe de Souabe en mars 1198. Cette attitude pro-impériale valut à l'archevêque une comparution à Rome par le pape Innocent III, en 1202. Il joua sans doute un rôle diplomatique dans la réconciliation entre le roi des Romains Philippe de Souabe et le comte de Savoie, Thomas I^{er}, en 1207. Au niveau régional, il continua à être

arbitre, notamment dans ses diocèses suffragants ainsi que pour le compte de sa famille. Il fut protégé, en 1205, par son lignage contre les Chevron-Villette, qui menaçaient de faire violence à l'archevêque dans le cadre des dîmes de Montpont. Cette affaire fut réglée en 1215. L'archevêque mourut en 1211.

Enfin, sur la période 1211-1246, les évêchés des archevêques issus du lignage de Chignin, Bernard de Chignin et Herluin de Chignin, s'inscrivent dans une période complexe, où la principauté épiscopale connut à la fois une période d'expansion territoriale en Beaufortain, à partir des années 1220, aux dépens du seigneur Aymon II de Faucigny, ainsi qu'une double investiture par la crosse et le sceptre, car il reçut une bulle impériale de la part de Frédéric II, avant d'obtenir une bulle pontificale de la part d'Honorius III (1226). Pourtant, cette période est également un temps d'affaiblissement de la part des comtes de Savoie, qui commençaient à s'implanter en Tarentaise à partir de 1210.

En effet, les archevêques sont dans la proximité des comtes de Savoie, en étant présents dans la charte de franchises de Chambéry, en 1232, mais Herluin fut également un des exécuteurs testamentaires d'Amédée IV en 1239. Dès 1234, les archevêques de Tarentaise perdirent leur appui impérial quand Frédéric II entra en conflit avec la Papauté, laissant alors les principautés épiscopales en proie aux visées expansionnistes des grandes principautés laïques. Toutefois, si l'autorité savoyarde commençait à s'implanter durablement dans la vallée avec l'obtention de biens à Hautecour (1217) ou encore à Cœur (1219), ce furent les chanoines, probablement influencés par les comtes de Savoie, qui tentèrent d'assassiner l'archevêque à deux reprises (1239 et 1245). Si la politique de coopération avait été effective aux XI^e et XII^e siècles, elle devint déséquilibrée au début du XIII^e siècle, où les archevêques de Tarentaise se placèrent, à partir de 1258, sous la dangereuse protection des comtes de Savoie.